

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL au 30 juin 2025

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 18 rue Salvador Allende, CS 50307, 86008 Poitiers - 399 780 097 RCS POITIERS - Société de courtage d'assurance inscrite au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 023 896 – Identifiant Unique CITEO FR234342_01VUOZ



Ca-tourainepoitou.fr



SOMMAIRE

1	Examen de la situation financière et du résultat du 1er semestre 2025	3
1.1	La situation économique	
1.2	Analyse des comptes consolidés	
1.3	Analyse des comptes individuels	
1.4	Capital social et sa rémunération	
1.5	Evénements postérieurs au 30 juin 2025	19
1.6	Informations diverses	19
2	Facteurs de risques et informations prudentielles	20
2.1	Informations prudentielles	20
2.2	Facteurs de risques	20
2.3	Gestion des risques	42
3	Etats financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2024 (ayant fait l'objet d'un é	examen limité) 56
4	Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle	
5	Attestation du responsable de l'information financière	6

1 Examen de la situation financière et du résultat du 1er semestre 2025

1.1 La situation économique

1.1.1 Environnement économique et financier global

Rétrospective 1er semestre 2025

Un environnement encore plus conflictuel et imprévisible, source de ralentissement

C'est dans un environnement encore plus conflictuel et imprévisible, marqué par des guerres ouvertes et des tensions géopolitiques et commerciales puissantes, que s'est déroulé le premier semestre. La guerre en Ukraine est demeurée une question majeure et irrésolue : les initiatives du président D. Trump censées conduire à un arrêt du conflit se sont révélées infructueuses tout en signalant la réorientation stratégique américaine souhaitant, notamment, se désengager de la protection du territoire européen. Les déclarations du président Trump relatives à l'OTAN (exigence de dépenses militaires à 5% du PIB) ont contraint l'Europe à accélérer la refonte de sa stratégie de défense, comme en témoigne l'annonce d'un Livre blanc détaillant des mesures de soutien à la défense pour 800 milliards d'euros. Alors que le conflit israélo-palestinien s'est prolongé sans qu'aucune solution politique pérenne ne semble se dessiner, les tensions internationales ont culminé en juin à l'occasion de l'attaque d'Israël, rapidement rejoint par son allié américain, contre l'Iran. Après douze jours d'affrontements, un cessez-le-feu a été annoncé le 24 juin.

Le retour de Donald Trump à la présidence américaine s'est évidemment traduit par une offensive protectionniste d'une violence non anticipée. Cette offensive a culminé avec le « Liberation Day » du 2 avril, à l'occasion duquel des droits de douane, dits « réciproques », ont été imposés à l'ensemble des partenaires commerciaux des Etats-Unis. Si la Chine a été particulièrement ciblée, l'Union Européenne a également été sévèrement visée, alors même que les pays participant à l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA, Etats-Unis, Canada, Mexique) n'étaient pas épargnés puisque sujets aux droits de douane sectoriels partout applicables (acier, aluminium, automobile, semi-conducteurs). Ces annonces ont néanmoins été suivies d'un « rétropédalage » présidentiel dès le 9 avril assorti d'un abaissement des tarifs réciproques à 10% et une trêve de 90 jours a été décidée afin de permettre la négociation d'accords commerciaux bilatéraux. À l'échéance de cette pause (9 juillet), le président américain a décidé une prolongation (1er août) offrant un espoir aux partenaires commerciaux majeurs (Union européenne, Japon, Corée du Sud) de parvenir à des accords susceptibles d'alléger les droits de douane tout en laissant les acteurs économiques dans l'incertitude sur les conditions commerciales internationales. Seuls le Royaume-Uni, la Chine et le Vietnam ont, en effet, signé un accord.

L'imprévisibilité de la politique commerciale américaine, composée d'annonces fracassantes suivies de revirements partiels, a généré une incertitude permanente se traduisant, au cours du premier semestre, par des performances économiques et financières contrastées entre pays et suggérant un ralentissement mondial plus net. Le FMI a ainsi révisé à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour 2025 à 2,8% (soit une baisse de -0,5 point de pourcentage, pp, par rapport à sa prévision de janvier et à la croissance observée en 2024).

L'économie américaine a envoyé des signes précoces de ralentissement, pénalisée par un ralentissement de la consommation mais surtout une hausse puissante des importations, les entreprises cherchant à constituer des stocks avant l'entrée en vigueur des nouveaux droits de douane. Le PIB s'est contracté de 0,5% au premier trimestre (variation trimestrielle annualisée). Après s'être modérée tout en restant toutefois supérieure à l'objectif de 2% de la Réserve fédérale (Fed), l'inflation (en glissement annuel) s'est établie à 2,7% en juin (après 2,4% en mai). L'inflation sous-jacente (hors prix des composantes volatiles, alimentation et énergie) a atteint 2,9%; l'augmentation des tarifs douaniers (bien que non aboutie) semble déjà visible sur le coût de certains biens (meubles, textile et habillement, électroménager). Malgré ces turbulences, le marché de l'emploi est resté relativement robuste (taux de chômage à 4,2% en mai toujours à l'intérieur de la fourchette étroite dans laquelle il évolue depuis mai 2024), constituant un point d'ancrage pour une économie par ailleurs fragilisée.

En **Chine**, en dépit d'un contexte extérieur très dégradé et des droits de douane américains punitifs, la croissance (5,4% et 5,2% au premier puis au deuxième trimestre) s'est stabilisée au-dessus de la cible officielle fixée à 5% en 2025. Alors que la consommation est languissante, une faiblesse qui transparait dans l'absence d'inflation (elle n'a plus dépassé 1% en glissement annuel depuis février 2024), les exportations ont continué d'accélérer apportant une contribution étonnante à la croissance. A 2,1 points de pourcentage au premier trimestre 2025, la contribution de la demande extérieure nette a atteint un niveau historique (hors Covid) : elle reflète la domination incontestable de la Chine sur le secteur manufacturier mondial, même si des effets positifs temporaires (anticipation des droits de douane américains en début d'année) ne doivent pas être oubliés.

Dans un environnement peu favorable, la zone euro a bien résisté, avec une croissance tout d'abord estimée à 0,3% (en variation trimestrielle) puis revue à la hausse (0,6% soit 1,5% sur un an). La croissance de la zone euro a principalement été tirée par l'investissement, puis la demande extérieure nette et enfin la consommation des ménages (avec des contributions respectives à la croissance de 0,4 pp, 0,3 pp et 0,1 pp), alors que les stocks ont soustrait 0,1 pp de croissance et que les dépenses publiques finales ont été « neutres ». Cette performance globale a continué de masquer des fortunes nationales diverses : au sein des plus grands pays membres, l'Espagne a continué d'afficher une croissance très vive (0,6%) et l'Allemagne a rebondi (0,4%) alors que l'Italie et la France ont affiché des rythmes de croissance, respectivement, assez soutenu (0,3%) et faible (0,1%). La poursuite de la désinflation (à 1,9% en glissement annuel en mai après 2,2% en avril et 2,6% en mai 2024) et l'ancrage des anticipations ont rendu possible la poursuite de l'assouplissement monétaire par la BCE, rassurée sur la convergence de l'inflation vers son objectif de 2%.

En **France**, plus particulièrement, après avoir profité de l'impulsion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris au troisième trimestre 2024 (+0,4% en variation trimestrielle), l'activité avait légèrement diminué par effet de contrecoup (-0,1%) au dernier trimestre de l'année passée. Elle s'est reprise au premier trimestre 2025 mais la progression est restée faible (+0,1%). La demande intérieure, en contribuant négativement à la croissance, est largement responsable de cette atonie. La consommation des ménages a en effet diminué (-0,2%), minée par un taux d'épargne record (18% du revenu disponible des ménages contre 15,4% dans la zone euro) depuis 45 ans (hors période Covid), tandis que la consommation publique a ralenti (+0,2% après +0,4%). L'investissement a poursuivi sa stagnation reflétant des entreprises plus endettées en France que dans le reste de la zone euro (ce qui les rend plus vulnérables à la hausse passée des taux d'intérêt) et l'effort budgétaire des administrations publiques pour réduire le déficit public. Ainsi, au premier trimestre, la demande intérieure a pesé sur la croissance (-0,1 pp). C'est néanmoins surtout le commerce extérieur qui l'a sapée (-0,8 pp) du fait de l'effondrement des exportations, notamment aéronautiques. Contrairement à ses pairs européens, la France n'a donc pas bénéficié de la nette hausse du commerce mondial au premier trimestre (+1,7%), en anticipation des droits de douane américains.

En termes de politiques monétaires, le premier semestre 2025 a été marqué par une divergence notable entre le statu quo de la Réserve Fédérale (Fed) et la poursuite de son assouplissement par la Banque centrale européenne (BCE). La BCE a procédé à quatre baisses de taux d'intérêt de 25 points de base (pb) chacune, portant la baisse cumulée du taux de dépôt (2% depuis le 11 juin) à 200 pb depuis le début de l'assouplissement (juin 2024). En revanche, après avoir abaissé son taux directeur de 100 pb en 2024 (à 4,50%), la Fed les a maintenus inchangés en raison des progrès trop timides sur l'inflation alors même que la croissance ne semblait pas définitivement mise en péril. Les risques inflationnistes liés aux droits de douane l'ont conduite à adopter une posture très prudente et abondamment critiquée par le président D. Trump.

Les marchés financiers, tout en restant soumis à des accès de nervosité liés aux événements géopolitiques, ont largement évolué au gré de la lecture des ambitions affichées par D. Trump mais aussi de leur faisabilité et de ses propres revirements. Ainsi, le thème de l'exception américaine du début d'année (croissance excédant le potentiel, résistant malgré des taux d'intérêt voués à augmenter, statut privilégié du dollar, capacité illimitée à s'endetter et à faire porter les risques par le reste du monde) a ainsi été supplanté par celui du désamour à l'égard des actifs américains consécutif au « Liberation Day ». À la suite du « rétropédalage » du président annonçant une pause de 90 jours, de sérieux doutes ont été émis sur sa capacité à véritablement tenir ses engagements tant domestiques qu'internationaux. Les périodes marquées par un sentiment exagérément négatif ont donc alterné avec celles dominées par un sentiment tout aussi exagérément positif.

Les marchés obligataires ont donc connu des mouvements contrastés. Au cours du premier semestre, aux Etats-Unis, la baisse des rendements¹ sur les maturités courtes a finalement été assez nette (près de 60 pb pour le taux de swap deux ans à près de 3,50%) et a excédé celle du taux du swap dix ans (en recul de 38 pb à 3,69%) offrant à la courbe une pente plus marquée. Malgré la baisse du rating de la part de Moody's, le rendement des obligations souveraines à dix ans (US Treasuries) s'est replié de concert avec le taux de swap de même maturité, auquel il est supérieur de plus de 50 pb (à 4,23%). Dans la zone euro, la pentification, moins sensible, s'est opérée de façon différente : baisse moins marquée du taux de swap deux ans (de 22 pb à 1,90%) et remontée du taux de swap dix ans (de 23 pb à 2,57%). Sous l'effet du programme budgétaire expansionniste du gouvernement Merz, le rendement allemand à dix ans (Bund) s'est redressé (24 pb à 2,61%) et excède le taux swap de même maturité des quelques points de base. Les spreads contre swap dix ans des souverains européens de référence se sont resserrés au cours du premier semestre : l'Italie enregistre la plus belle performance (spread en repli de 27 pb à 90 pb). Cette amélioration reflète une perception plus favorable des finances publiques italiennes et une certaine stabilité politique, contrastant avec les turbulences des années précédentes. La croissance italienne a, en outre, témoigné d'une résilience inattendue face aux tensions commerciales. Pénalisé, depuis la dissolution de juin 2024, par une absence préjudiciable de majorité parlementaire mais aussi par des finances publiques très dégradées, le spread français s'est néanmoins resserré au cours du semestre, passant d'un niveau élevé (85 pb) à 71 bp. Il excède désormais le spread espagnol (à 67 pb).

Sur les **marchés actions**, les indices européens ont surperformé leurs homologues américains, l'Euro Stoxx 50 progressant de 10% depuis le début de l'année (avec une hausse spectaculaire de près de 25% pour le secteur bancaire) tandis que le S&P 500, beaucoup plus volatil sur la période, a enregistré une hausse de près de 7%, soutenu par les valeurs de haute technologie. A la faveur de la versatilité de la politique américaine, économique mais aussi internationale, le **dollar** a perdu de sa superbe ; l'euro s'est apprécié de 14% contre dollar et de 6% en termes effectifs nominaux. Enfin, le **cours de l'or** a progressé de 26% au cours du premier semestre, pour même atteindre un record historique de 3 426 dollars l'once en avril, confirmant ainsi son statut de valeur refuge privilégiée en cette période d'intense incertitude.

¹ On se réfère à la variation entre la valeur au 30 juin 2025 et la valeur au 1er (ou 2) janvier 2025 ; la dernière valeur est celle de la variable concernée au 30 juin 2025.

Perspectives 2nd semestre 2025 – 2026

Un contexte anxiogène, quelques résistances inédites

C'est dans un environnement international encore plus incertain dont on ne peut totalement exclure les risques d'événements de rupture (blocage du détroit d'Ormuz, incidents sur les infrastructures du Golfe, etc.) que prend place le scénario économique et financier qui a déjà dû supporter la versatilité et l'imprévisibilité de la politique économique américaine.

Notre scénario économique pour les **Etats-Un**is a toujours été calé sur une séquence en deux temps suivant le tempo de la politique économique envisagée par D. Trump: impact positif sur l'inflation mais négatif sur la croissance des droits de douane (qui relèvent des prérogatives présidentielles) puis effet favorable mais postérieur d'une politique budgétaire agressive (qui suppose l'approbation du Congrès). Bien que nos prévisions pour 2025 aient été légèrement revues à la baisse, notre scénario américain a maintenu son cap, calé sur le calendrier des mesures de politiques économiques: tout en échappant à la récession, la croissance afficherait un net repli en 2025 couplé à un redressement de l'inflation, avant de retrouver du tonus en 2026.

Même avec la récente désescalade, les taux de droits de douane restent nettement plus élevés qu'ils ne l'étaient avant la deuxième élection de Donald Trump. L'impact négatif de la nouvelle politique commerciale est le principal moteur de la baisse de la croissance prévue en 2025 (1,5% après 2,8% en 2024) alors que les aspects plus favorables (« One Big Beautiful Bill », baisses d'impôts, déréglementation) contribueraient au rebond attendu en 2026 (2,2%). L'hypothèse d'une récession en 2025 est écartée en raison de fondamentaux solides dont la moindre sensibilité aux taux d'intérêt, la situation financière très saine des ménages, un marché du travail resté relativement robuste, même si on y décèle des signes de dégradation. Malgré le ralentissement attendu de la croissance, nos prévisions d'inflation ont été revues à la hausse. Les droits de douane devraient occasionner une augmentation de l'inflation en glissement annuel d'environ 80 points de base (pb) au point d'impact maximal. Bien que cet effet soit temporaire, l'inflation (en moyenne annuelle) atteindrait 2,9% en 2025 et 2,7% en 2026. Elle continuerait donc d'excéder 2%, l'inflation sous-jacente se stabilisant aux alentours de 2,5% fin 2026.

Dans un environnement extérieur conflictuel et imprévisible, **l'Europe** trouverait son salut dans sa demande domestique lui permettant de mieux résister au ralentissement mondial. Deux scénarios alternatifs, entre lesquels l'équilibre est délicat, sont en effet susceptibles de se déployer : un scénario de résilience de l'économie de la zone euro fondée sur une augmentation de la dépense privée mais aussi, voire surtout, de la dépense publique en défense et en infrastructures ; un scénario de stagnation de l'activité sous l'effet d'un cumul de chocs négatifs : chocs de compétitivité liés aux droits de douane plus élevés, appréciation de l'euro et impact négatif de l'incertitude sur la confiance des agents privés. Nous privilégions le scénario de résistance sur fond de bonne tenue du marché du travail, de situation économique et financière saine des agents privés et d'impulsion favorable du cycle du crédit. La mise en œuvre effective des dépenses publiques additionnelles, tout particulièrement du « bazooka allemand »², mérite certes d'être confirmée. Mais ces dépenses pourraient offrir à la zone une croissance tirée par une demande domestique plus soutenue au moment où la croissance mondiale fléchirait. Elles offriraient une sorte d'exceptionnalisme, au regard surtout de la décennie passée, qui installerait la croissance de la zone euro sur un rythme supérieur au potentiel à moyen terme. La croissance de la zone euro en moyenne annuelle serait en légère accélération en 2025 au rythme de

² Le Parlement a adopté en mars la création d'un fonds d'investissement en infrastructures de 500 milliards d'euros sur douze ans. Une première phase de la réforme du frein à l'endettement a aussi été votée ; elle permettra aux régions d'enregistrer un déficit structurel pouvant aller jusqu'à 0,35% du PIB. Enfin, les dépenses de défense supérieures à 1% du PIB seront exemptées du calcul du déficit. L'adoption de ces mesures a permis de briser des barrières qui semblaient jusqu'à présent insurmontables pour financer des investissements en infrastructures et défense.

0,9% et se renforcerait à 1,3% en 2026. L'inflation moyenne continuerait de s'assagir pour atteindre 2,1% et 1,8% en 2025 et 2026, respectivement.

En Allemagne, l'économie anémiée devrait retrouver le chemin d'une croissance robuste. Bien que plus exposée que ses partenaires aux politiques protectionnistes, l'économie serait stimulée par le plan d'investissement public. Ce plan et la levée de barrières qui semblaient jusqu'à présent insurmontables pour financer des investissements en infrastructures et défense permettent d'espérer un redémarrage significatif bien que non immédiat. Si les effets risquent d'être minimes en 2025 en raison de retards de mise en œuvre, un flux de fonds notable est attendu en 2026, avec des effets d'entraînement positifs pour les voisins européens et l'ensemble de la zone euro. La croissance allemande pourrait se redresser significativement, passant de -0,2% en 2024 à 0,1% en 2025 et, surtout, 1,2% en 2026. En France, la croissance devrait se montrer de nouveau poussive au deuxième trimestre 2025, avant d'accélérer légèrement au second semestre. Le véritable rebond n'interviendrait qu'en 2026, sous l'effet du redémarrage de l'investissement et des premières retombées favorables des mesures publiques allemandes. Les risques restent principalement orientés à la baisse sur l'activité à court terme. Notre scénario retient des taux de croissance de, respectivement, 0,6% et 1,2% en 2025 et 2026 (après 1,1% en 2024). En Italie, rattrapage incomplet et baisse récente du pouvoir d'achat, malgré la vigueur de l'emploi, limiteraient le potentiel de redressement de la consommation des ménages. Les surprises positives sur l'investissement se prolongeraient avec l'amélioration des conditions de financement et les subventions à la transition énergétique et numérique. Si la faiblesse récente des commandes industrielles peut peser sur l'investissement productif, la construction résiste. Un doute persiste néanmoins sur le potentiel de croissance avec une allocation sectorielle postpandémie en faveur des secteurs moins productifs. La croissance atteindrait 0,6% en 2025 puis 0,7% en 2026 (après 0,7% en 2024).

Le scénario central tracé pour la zone euro (élaboré et chiffré en juin) table sur un statu quo dans la confrontation tarifaire avec les États-Unis au 4 juin, soit une hypothèse de hausse généralisée des droits de douane à 10% (à l'exception des produits exemptés) de 25% sur l'automobile et de 50% sur l'acier. Les risques associés à ce scénario central sont baissiers. Le scénario de stagnation pourrait se matérialiser si la confrontation commerciale avec les États-Unis devait se durcir, si la contrainte de compétitivité devait mordre davantage, si la confiance des agents privés se dégradait sensiblement et, enfin, si la relance budgétaire était mise en œuvre plus graduellement qu'anticipé.

Un contexte aussi incertain, porteur de ralentissement mondial et de contraction des débouchés à l'exportation, aurait certainement par le passé (un passé pas si lointain) impliqué une « sousperformance » des économies émergentes, en outre handicapées par l'aversion des marchés au risque, une hausse de leurs taux d'intérêt et des pressions sur leurs devises. Or, malgré les droits de douane (dont les effets seront évidemment très différents selon les économies), notre scénario reste, globalement, plutôt optimiste à l'égard des grands pays émergents. Ceux-ci pourraient faire preuve d'une résistance inédite grâce à des soutiens susceptibles d'amortir partiellement les impacts d'un environnement peu porteur : vigueur relative des marchés de l'emploi, demande intérieure assez solide, assouplissement monétaire (à de rares exceptions près), décélération chinoise limitée (après avoir bien résisté au premier semestre, la croissance approcherait 4,5% en 2025 en raison du ralentissement anticipé au second semestre et lié la guerre commerciale). Enfin, les devises émergentes ont correctement résisté et le risque d'éventuelles hausses de taux défensives, pénalisant la croissance, est plus faible que ce que l'on aurait pu redouter. Ces perspectives relativement positives s'accompagnent, cependant, de risques plus élevés qu'habituellement, en raison de l'imprévisibilité des politiques américaines.

En termes de **politiques monétaires**, la fin des cycles d'assouplissement se rapproche. Aux États-Unis, le scénario (net fléchissement en 2025, rebond en 2026, hausse de l'inflation qui continuerait d'excéder significativement la cible), mais aussi les incertitudes qui l'entourent devraient inciter la Fed

à la patience, en dépit des exhortations de D. Trump en faveur d'une politique plus souple. La **Fed** procéderait à un léger assouplissement suivi d'une longue pause. Notre scénario table toujours sur deux réductions en 2025, mais les décale d'un trimestre (en septembre et décembre, contre juin et septembre auparavant). Après ces deux baisses, la Fed maintiendrait ses taux inchangés avec une limite supérieure maximale de 4% tout au long de 2026.

Quant à la **BCE**, bien qu'elle se refuse à exclure toute future baisse de taux, elle pourrait bien être arrivée à la fin de son cycle de baisse en raison d'une croissance supposée se redresser et une inflation à la cible. Bien évidemment, une détérioration de l'environnement économique justifierait davantage d'assouplissement : la BCE se tient prête à baisser ses taux, si nécessaire. Notre scénario retient le maintien du taux de dépôt à 2% en 2026.

Du côté des **taux d'intérêt**, aux États-Unis, risque d'inflation tenace et de trajectoire budgétaire jugée insoutenable, notation AAA compromise, versatilité des décisions économiques, inquiétudes accrues des investisseurs exercent des pressions haussières. Notre scénario retient un taux souverain (*US Treasury*) à dix ans vers 4,70% fin 2025 et de 4,95% fin 2026. Dans la zone euro, croissance résistante et prévue en accélération, inflation à la cible et BCE supposée avoir presque achevé son assouplissement plaident pour une légère remontée des taux d'intérêt et une stabilisation, voire un resserrement, des spreads souverains. Le taux allemand à dix ans (*Bund*) pourrait ainsi approcher 2,90% fin 2025 et 2,95% fin 2026. Sur la même maturité, le *spread* offert par la France par rapport au *Bund* oscillerait autour de 60/65 pb et celui de l'Italie se contracterait pour atteindre 90 pb fin 2026.

Enfin, le **dollar** continue à perdre de sa superbe. Inconstance et imprévisibilité des politiques économiques menées par D. Trump, perspectives budgétaires américaines dégradées, spéculations sur les intentions officielles de dépréciation du dollar, résistance des autres économies, autant de facteurs qui mettent le dollar sous pression sans pour autant annoncer sa disparition comme monnaie de réserve essentielle à brève échéance. Le cours euro/dollar s'établirait à 1,17 au quatrième trimestre 2025, avant de se déprécier en 2026 (1,10).

1.1.2 Activité de la Caisse régionale au cours du semestre

(en millions d'euros)	30/06/2024	30/06/2025	Variation
Encours de crédits (dont crédits titrisés)	12 538	12 444	-0,7%
Encours de collecte globale	17 450	17 935	+2,8%
(bilan hors TCN, assurance vie et titres)			
Encours de collecte bilan (dépôts, épargne, hors TCN)	11 862	11 871	+0,1%

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou, née de la fusion en 1995 des Caisses de la Vienne et de l'Indre-et-Loire, a célébré ses trente ans au service de toutes les clientèles et du territoire. Ce premier semestre de l'année s'inscrit dans la continuité de son action de toujours, avec une forte mobilisation au quotidien pour accompagner les projets de chacun.

Les crédits décaissés sur les six premiers mois de l'année s'élèvent à 760 millions d'euros, en évolution de +13% par rapport au premier semestre 2024. L'immobilier représente près de 360 millions d'euros pour un encours de 7,8 milliards d'euros au bénéfice de tous et notamment des primo-accédants. Par ailleurs, Square Habitat, l'agence immobilière du Crédit Agricole Touraine Poitou, poursuit sa dynamique d'accompagnement des clients dans un marché en amélioration, avec une belle progression de l'activité de transaction et d'administration de biens.

L'activité des professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques a été fortement soutenue avec 320 millions d'euros de réalisations, en progression de 8,3%, pour un encours global de 4,1 milliards d'euros. La Caisse régionale renforce également son accompagnement des professionnels et des agriculteurs, avec près de 120 conseillers accompagnés par un management dédié sur le terrain, et l'ouverture de sa première agence pour les professionnels de la santé à Tours ainsi qu'un espace dédié à la viticulture sur Chinon.

Avec plus de 12,4 milliards d'euros d'encours crédits, la Caisse régionale accentue son statut de premier financeur privé de la Touraine et du Poitou.

Ce financement, en circuit court, s'appuie sur la collecte gérée qui marque une progression de +2,8% sur un an glissant, témoignant ainsi de la confiance accordée par les clients dans la gestion de leur épargne.

La Caisse régionale continue aussi à être fortement mobilisée dans la protection de ses clients, avec un portefeuille d'assurance et prévoyance qui avoisine 355 000 contrats (+2,6% sur un an).

Enfin, près de 11 000 nouveaux clients ont rejoint le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sur ce premier semestre. La relation client, au cœur des préoccupations, s'intensifie tant en physique avec une progression du nombre de rendez-vous en agence, qu'en digital avec plus d'un client sur deux utilisateur de l'application « Ma Banque ».

La Caisse régionale poursuivra la mise en œuvre de son projet d'entreprise « Ensemble 2025 » visant à renforcer la satisfaction de toutes les clientèles, amplifier la proximité et l'accompagnement du territoire ainsi que les transitions sociétales. En lien avec son engagement d'utilité au territoire, elle a inauguré en février le « Village by CA », lieu dédié à l'innovation, et en mai son premier « Local by CA », modèle de tiers-lieux visant à contribuer à la revitalisation des territoires. Banque des associations avec près d'une sur deux cliente, la Caisse régionale continuera son action en faveur de la cohésion sociale avec notamment le soutien du tissu associatif et des partenaires à hauteur de plus de 1,5 millions d'euros.

Elle s'appuiera sur ses fondamentaux solides, sa forte présence territoriale, et plus de 1500 salariés et 730 administrateurs qui agissent chaque jour dans l'intérêt des clients, des sociétaires, de la Touraine et du Poitou.

1.1.3 Les faits marquants

FCT Crédit Agricole Habitat 2025

Au 30/06/2025, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2025) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 17 avril 2025. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2025 pour un montant de 1,684 milliards d'euros dont 26,3 millions d'euros cédés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 84,3 millions d'euros de titres subordonnés dont 1,3 millions d'euros souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et pour 800 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement), dont 12,5 millions d'euros souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (52%) et établissements de crédit (48%) pour un montant de 800 M€.

1.2 Analyse des comptes consolidés

1.2.1 Présentation du Groupe de la Caisse régionale

La Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a évolué au cours du 1^{er} semestre 2025 :

- Entrée au périmètre de consolidation : FCT CA Habitat 2025
- Sortie du périmètre de consolidation : FCT CA Habitat 2020

Le Groupe est constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou
- 64 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- La SAS Foncière TP
- La SAS CATP Expansion
- La SAS Square Habitat TP
- La SAS CATP Transition Energétique
- Les FCT CA Habitat 2022, 2024 et 2025, issus des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses régionales du Groupe Crédit Agricole réalisées en mars 2022, avril 2024 et avril 2025.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale

Les résultats du Groupe Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont principalement constitués des résultats de l'entité mère Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou (88% du résultat net consolidé).

L'ensemble des entités consolidées, hors Caisse régionale, contribuent à hauteur de +12% au résultat consolidé du groupe de la Caisse régionale.

(en milliers d'euros)	Contribution du PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	172 482	71 130	56 962
Caisses locales	6 405	6 246	5 582

CATP Expansion	1 511	1 393	1 330
Foncière TP	159	-183	-121
Square Habitat	6 679	76	62
CATP Transition Energétique	182	70	45
FCT Habitat	791	791	714

1.2.3 Résultat consolidé

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2025	Variation
Produit Net Bancaire	183 742	188 209	2,4%
Charges générales d'exploitation	-106 198	-108 686	2,3%
Résultat brut d'exploitation	77 544	79 523	2,6%
Coût du risque	-5 280	-11 601	119,7%
Résultat d'exploitation	72 264	67 922	-6,0%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-2	204	-NS
Charges Fiscales	-6 177	-3 552	-42,5%
Résultat Net	66 085	64 574	-2,3%
Résultat Net part du groupe	66 085	64 574	-2,3%

Comparaison comptes individuels et consolidés

	to distribute la	Consc	olidés	Variation		
(en milliers d'euros)	Individuels 30/06/2025	30/06/2025	30/06/2024	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2025/2024	
Produit Net Bancaire	172 525	188 209	183 742	9,1%	2,4%	
Résultat Brut d'Exploitation	71 995	79 523	77 544	10,5%	2,6%	
Coût du risque (dont FRBG en	-10 936	-11 601	-5 280	6,1%	119,7%	
social)						
Gains ou pertes nets sur	599	204	-2	-65,9%	NS	
autres actifs						
Charges Fiscales	-4 467	-3 552	-6 177	-20,5%	-42,5%	
Résultat Net	57 191	64 574	66 085	12,9%	-2,3%	

Le PNB consolidé progresse de +2,4% et le résultat consolidé est en recul de -2,3%.

Les incidences du passage du résultat social au résultat consolidé proviennent, pour l'essentiel :

- De l'intégration du compte de résultat des Caisses locales : PNB (+6,4 millions d'euros) et Résultat (+5,6 millions d'euros) ;
- De l'intégration du compte de résultat de filiales consolidées : PNB (+9,1 millions d'euros) et Résultat (+1,3 millions d'euros)
- De l'intégration du compte de résultat du Fonds Commun de Titrisation ;
- De l'élimination des écritures réciproques ;
- De la mise en œuvre des normes IFRS :

(en millions d'euros)	30/06/2024	30/06/2025	Va	riation
Résultat social Caisse régionale	56,4	57,2	0,7	1,3%
Retraitement lié à l'étalement d'indemnités de remboursement anticipées payées / reçues qui sont comptabilisées flat en normes sociales	-0,7	-0,3	0,4	-61,3%
Retraitement sur actifs financiers classés en Juste Valeur par Résultat	6,0	0,2	-5,8	-96,3%
Charges de fonctionnement	-0,9	-1,0	-0,1	6,9%
Coût du risque	0,1	0,0	-0,1	-81,7%
Fiscalité différée (décalage entre les normes fiscales françaises et les normes fiscales internationales)	2,1	1,6	-0,5	-24,4%
Contribution des Caisses locales, des filiales consolidés et du fonds commun de titrisation	3,0	6,8	3,8	127,1%
Résultat consolidé	66,1	64,6	-1,5	-2,3%

1.2.4 Le bilan consolidé et variation des capitaux propres

BILAN ACTIF	24 /42 /2024	20/05/2027	Variation		
(en milliers d'euros)	31/12/2024	30/06/2025	Montants	%	
Caisse, banques centrales	55 606	57 157	1 551	2,8%	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	317 157	458 819	141 662	44,7%	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	58 319	65 345			
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	258 838	393 474			
Instruments dérivés de couverture	125 643	119 270	-6 373	-5,1%	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 475 657	1 576 145	100 488	6,8%	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	26 391	26 787			
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 449 266	1 549 358			
Actifs financiers au coût amorti	14 491 172	14 174 880	-316 292	-2,2%	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 738 958	1 489 392			
Prêts et créances sur la clientèle	12 224 972	12 158 567			
Titres de dettes	527 242	526 921			
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-70 744	-78 743	-7 999	11,3%	
Actifs d'impôts courants et différés	71 805	61 003	-10 802	-15,0%	
Comptes de régularisation et actifs divers	153 344	179 958	26 614	17,4%	
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées					
Participation aux bénéfices différée					
Participation dans les entreprises mises en équivalence					
Immeubles de placement	77 388	77 151	-237	-0,3%	
Immobilisations corporelles	69 632	73 032	3 400	4,9%	
Immobilisations incorporelles	3 554	3 596	42	1,2%	
Ecarts d'acquisition	3 579	3 579	0	0,0%	
TOTAL DE L'ACTIF	16 773 793	16 705 847	-67 946	-0,4%	

BILAN PASSIF	31/12/2024	30/06/2025	Variation	
(en milliers d'euros)	31/12/2024	30/00/2023	Montants	%
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	55 625	63 031	7 406	13,3%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	55 625	63 031		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	35 142	24 463	-10 679	-30,4%
Passifs financiers au coût amorti	13 386 202	13 194 098	-192 104	-1,4%
Dettes envers les établissements de crédit	7 986 764	7 859 527		
Dettes envers la clientèle	5 277 765	5 209 143		
Dettes représentées par un titre	121 673	125 428		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 510	-1 230	280	-18,5%
Passifs d'impôts courants et différés	1 506	6 898	5 392	358,0%
Comptes de régularisation et passifs divers	403 545	395 954	-7 591	-1,9%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités				
abandonnées				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	61 426	56 174	-5 252	-8,6%
Dettes subordonnées				
Total dettes	13 941 936	13 739 388	-202 548	-1,5%
Capitaux propres	2 831 857	2 966 459	134 602	4,8%
Capitaux propres part du Groupe	2 831 857	2 966 459	134 602	4,8%
Capital et réserves liées	612 484	619 094	6 610	1,1%
Réserves consolidées	1 680 895	1 741 700	60 805	3,6%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	457 932	541 091	83 159	18,2%
propres	.51 332		22 200	,
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice	80 546	64 574	-15 972	-19,8%
Participations ne donnant pas le contrôle				
TOTAL DU PASSIF	16 773 793	16 705 847	-67 946	-0,4%

Comparaison comptes individuels et consolidés

		Consolidés		Consolidés Variation	
(en milliers d'euros)	Individuels 30/06/2025	30/06/2025	31/12/2024	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2025/2024
Total Bilan	16 159 435	16 705 847	16 773 793	3,4%	-0,4%
Capitaux propres	1 898 261	2 966 459	2 831 857	56,3%	4,8%

Les **capitaux propres consolidés** s'élèvent à 2 966 millions d'euros et progressent de +4,8% par rapport au 31/12/2024.

Les incidences du passage des comptes individuels aux comptes consolidés proviennent, pour l'essentiel :

• De l'intégration des capitaux propres des Caisses locales (+ 399,9 millions d'euros) ;

- De l'élimination des écritures réciproques ;
- De la mise en œuvre des normes IFRS :
 - Plus-values latentes sur titres de placement et de participations classés en actifs financiers à la Juste Valeur par Capitaux Propres : + 546,5 millions d'euros ;
 - Elimination des titres intra Groupe détenus par les Caisses locales : 55,8 millions d'euros ;
 - Réserves consolidées.

Les capitaux propres progressent notamment par :

(en millions d'euros)	2024	2025
Capitaux propres consolidés en début de période	2 650,3	2 831,9
Résultat en formation	66,1	64,6
Dividendes versés	-20,4	-19,8
Revalorisation du portefeuille de titres de placement et de titres de participation classés en Juste Valeur par résultat	44,1	83,2
Progression du capital des Caisses locales	-0,9	7,4
Autres impacts	0,3	-0,8
Capitaux propres consolidés en fin de période	2 831,9	2 966,5

1.2.5 Activités et résultats des filiales

Les données des FCT (dont le résultat correspond à de l'intra groupe avec la Caisse régionale) ne sont pas significatives et ne font donc pas l'objet de commentaires spécifiques.

Les chiffres sont issus des données sociales des entités.

Filiales (en milliers d'euros)	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux propres (B)	Taux d'endettement ((A) / (B))
Foncière TP	5 603	5 073	80 933	6,9%
Caisses locales	737	0	382 486	0,2%
CATP Expansion	59	0	14 869	0,4%
Square Habitat	21 468	66	9 061	236,9%
CATP Transition Energétique	4 340	1 315	17 925	24,2%

Les dettes de la SAS Foncière TP sont constituées de prêts souscrit auprès de la Caisse régionale pour 5 603 milliers d'euros.

Les dettes de la SAS Square Habitat, agence immobilière du groupe Caisse régionale, sont issues de son activité de syndic de copropriété.

1.3 Analyse des comptes individuels

1.3.1 Résultat financier sur base individuelle

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2025	Variation
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	40 708	42 663	4,8%
Produits nets de commissions	73 553	73 864	0,4%
Produits nets sur opérations financières	49 110	53 300	8,5%
Autres produits d'exploitation	600	2 698	349,7%
Produit net bancaire	163 971	172 525	5,2%
Frais de personnel	-57 912	-59 716	3,1%
Autres frais administratifs	-35 346	-36 833	4,2%
Dotations aux amortissements	-4 116	-3 981	-3,3%
Résultat brut d'exploitation	66 597	71 995	8,1%
Coût du risque	-4 849	-10 936	125,5%
Résultat net sur actifs immobilisés	1 918	599	-68,8%
FRBG	0	0	-
Charge fiscale	-7 220	-4 467	-38,1%
Résultat net	56 446	57 191	1,3%

Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire s'établit à 172,5 millions d'euros, en hausse de 5,2%, porté par une belle inflexion de la marge d'intermédiation avec un contexte de taux plus favorable, la progression des commissions liées aux offres et services apportés à ses clients, et la dynamique des revenus du portefeuille titres, en lien avec l'accroissement des dividendes versés par Crédit Agricole SA.

<u>Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés</u> s'élèvent à 43 millions d'euros, en progression par rapport au 30/06/2024 de +5%. Ils comprennent les intérêts perçus sur les financements à la clientèle, les intérêts des placements monétaires et de fonds propres, déduction faite des charges associées, telles que les charges sur avances de Crédit Agricole S.A., les coûts de la collecte monétaire, et le résultat net de la macro-couverture des opérations de protection contre le risque de taux.

<u>Les produits nets de commission</u> enregistrent la rémunération versée par Crédit Agricole S.A. pour le placement des produits d'épargne ainsi que celle relative à la vente de produits et services à la clientèle : ils s'élèvent à 73,9 millions d'euros, en progression de +0,4% par rapport au 30/06/2024.

<u>Les produits nets sur opérations financières</u> comprennent notamment les produits financiers issus des emplois de fonds propres en titres de placement. Au 30/06/2025, ce poste s'élève à 53,3 millions d'euros, du fait principalement de l'acompte sur dividende versé par la SAS Rue La Boétie qui s'élève à 47,8 millions d'euros au 30/06/2025 (contre 44,8 millions d'euros au 30/06/2024).

Les charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation sont en hausse maitrisée (100,5 millions d'euros, +3,2% par rapport à 2024), cette évolution traduit sa politique d'investissement pour préparer l'avenir, des investissements dans l'humain, le digital et le physique avec le programme de rénovation de l'ensemble du réseau d'agences qui sera achevé d'ici fin 2025.

Le coût du risque

Le coût du risque à 10,9 millions d'euros, est en hausse de 6 m€, concentrée sur quelques dossiers de crédits entrés en défaut. Le taux de défaut demeure bas, et le ratio de couverture des crédits par les provisions reste stable.

Le poids des encours en défaut s'établit à 1,72% au 30/06/2025 (contre 1,52% au 30/06/2024). Leur niveau de couverture par les dépréciations s'établit à 50,5% (contre 53,0% au 30/06/2024).

Le résultat net

Le résultat net social ressort à 57,2 millions d'euros, en hausse de 1,3%. Le résultat consolidé (en normes IFRS) est de 64,6 m€, en recul de 2,3% par rapport au premier semestre 2024.

1.3.2 Bilan et variation des capitaux propres sur base individuelle

Au 30/06/2025, le bilan de la Caisse régionale recul sensiblement de -0,8% par rapport à fin 2024 pour s'élever à 16,2 milliards d'euros.

À L'ACTIF:

(en milliards d'euros)	31/12/2024	30/06/2025	Variation
Crédits clients	12,3	12,3	-0,4%
Trésorerie et banques	2,2	1,9	-11,5%
Immobilisations et titres	1,6	1,8	10,0%
Comptes d'encaissement et de régularisation	0,2	0,2	4,3%
TOTAL	16,3	16,2	-0,8%

Les principales évolutions du bilan actif sur le 1^{er} semestre sont :

- Les opérations avec la clientèle qui s'établissent à 12,3 milliards d'euros au niveau individuel et représentent 75,9% du total de l'actif. Sur le 1er semestre, les réalisations sur les crédits sont en hausse de +13% par rapport au 30/06/2024 (+24% sur l'habitat et +8% sur les marchés spécialisés par rapport au 30/06/2024).
- Le poste « Trésorerie et banques » correspond aux placements des excédents monétaires de la Caisse régionale, à vue et à terme, ainsi qu'aux encaisses détenues par les agences. Au 30/06/2025, ce poste s'établit à 1,9 milliards d'euros.
- Le poste « Immobilisations et titres » se compose des immobilisations, des titres de participation et des placements de la Caisse régionale. Il s'élève à 1,8 milliards d'euros au 30/06/2025.
- Le compartiment « Comptes d'encaissements et de régularisation » comprend les produits à recevoir, les comptes techniques d'encaissements et les débiteurs divers.

AU PASSIF:

(en milliards d'euros)	31/12/2024	30/06/2025	Variation
Opérations internes au Crédit Agricole	8,0	7,9	-1,5%
Comptes créditeurs de la clientèle	5,3	5,2	-1,3%
Compte de tiers et divers	0,4	0,4	-0,9%
Provisions, dettes subordonnées et FRBG	0,7	0,7	2,3%
Capitaux propres	1,9	1,9	2,5%
TOTAL	16,3	16,2	-0,8%

Les principales évolutions du bilan passif sur le 1er semestre sont :

- Le poste « opérations internes au Crédit Agricole » qui se compose principalement des avances et emprunts accordés par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au refinancement de l'encours des prêts :
 - Les « avances globales » peuvent être sollicitées auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le 1er janvier 2005, à hauteur maximale de 50 % des nouvelles réalisations de crédits amortissables de 24 mois ou plus. L'encours est de 3,0 milliards d'euros.
 - Les « avances miroirs » représentent 50 % des ressources d'épargne collectées par la Caisse régionale et remontées à Crédit Agricole S.A. Ce poste progresse en même temps que l'épargne bancaire de la clientèle. Ce poste représente 2,3 milliards d'euros.
 - Les emprunts en blanc sollicités auprès de Crédit Agricole S.A. s'élèvent à 2,5 milliards d'euros.
- Le poste « comptes créditeurs de la clientèle » comprend la collecte faite auprès de la clientèle en Dépôts à Vue et en Dépôts à Terme et atteint 5,2 milliards d'euros au 30 juin 2025.
- Les « comptes de tiers et divers » sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler. Ce poste s'élève à 0,4 millions d'euros.
- Le poste « provisions, dettes subordonnées et FRBG » peut se détailler comme suit :
 - Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 21,5 millions d'euros en progression par rapport au 31/12/2024 (+2,0%). Elles intègrent notamment les provisions baloises sur créances saines et sensibles pour 185,8 millions d'euros.
 - Le montant des dettes subordonnées s'élève à 340,4 millions d'euros et comprend les dépôts des Caisses Locales (BMTN et comptes courants bloqués).
 - Le FRBG contribue à la solidité de la Caisse régionale, il est stable par rapport au 31 décembre 2024 (63,7 millions d'euros).
- Les capitaux propres s'élèvent à 1 898 millions d'euros (+2,6%), ils sont constitués du capital social pour 95,6 millions d'euros, des primes d'émission pour 198,5 millions d'euros, des réserves pour 1 547,0 millions d'euros et du résultat net généré au 1^{er} semestre pour 57,2 millions d'euros.

1.3.3 Hors-bilan sur base individuelle

(en milliards d'euros)	31/12/2024	30/06/2025	Variation
Engagements donnés	1,4	1,5	2,7%
Engagement de financement	1,0	1,0	-2,0%
Engagement de garantie	0,4	0,4	15,2%
Engagement sur titres	0,0	0,0	47,1%

(en milliards d'euros)	31/12/2024	30/06/2025	Variation
Engagements reçus	4,6	4,6	0,9%
Engagement de financement	0,0	0,0	0,0%
Engagement de garantie	4,6	4,6	0,7%
Engagement sur titres	0,0	0,0	645,0%

Les **engagements donnés** s'élèvent 1 461 millions d'euros, en progression de +2,7% par rapport au 31/12/2024.

Les engagements reçus s'élèvent à 4 634 millions d'euros en progression de +0,9%.

1.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de la Caisse régionale n'a pas évolué entre le 31/12/2024 et le 30/06/2025.

1.4.1 Les parts sociales

Exercices	Total net versé	Taux d'intérêt net
2022	1 396 181,73	2,50%
2023	1 731 265,34	3,10%
2024	1 675 418,07	3,00%

1.4.2 Les certificats coopératifs d'associé

Exercices	Total net versé	Dividende net par CCA
2022	5 187 802,16	3,28
2023	5 045 453,93	3,19
2024	5 077 086,87	3,21

1.4.3 Les certificats coopératifs d'investissement

Chaque année, la Caisse régionale propose à l'Assemblée Générale de ses sociétaires de distribuer aux porteurs de CCI/CCA, un montant annuel d'au moins 30 % du résultat net social appliqué à la quote-part du capital représentée par ces titres.

Ainsi, au titre de l'exercice 2024, un dividende de 3,21 euros a été proposé et approuvé en Assemblée Générale. Il a été versé le 24 avril 2025.

Ci-dessous la distribution des 3 derniers exercices :

Exercices	Total net versé	Dividende net par CCI
2022	3 492 242,24	3,28
2023	3 330 500,36	3,19
2024	3 298 811,07	3,21

1.5 Evénements postérieurs au 30 juin 2025

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas constaté d'évènements postérieurs au 30 juin 2025 ayant un impact significatif sur les comptes semestriels.

1.6 Informations diverses

1.6.1 Bilan semestriel du contrat de liquidité

Le programme de rachat de CCI est destiné à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI;
- de procéder à l'annulation des CCI acquis.

Synthèse du programme de rachat des CCI	Objectif Animation du marché	Objectif Annulation des CCI	Cumul
Nbre de CCI détenus au 31/12/2024	7 733	2 825	10 558
Nbre de CCI acquis en 2025	3 571	9 495	13 066
Cours moyen des titres acquis en 2025	85,33€	86,87 €	86,45 €
Nbre de CCI vendus en 2025	4 166		4 166
Cours moyen des titres vendus en 2025	86,01€		86,01€
Nbre de CCI annulés en 2025		0	0
Nbre de CCI détenus au 30/06/2025	7 138	12 320	19 458
Cours moyen des titres détenus au 30/06/2025	79,10 €	83,75 €	82,05 €
Valeur d'acquisition des CCI détenus au 30/06/2025	564 631,57 €	1 031 850,74 €	1 596 482,31 €
Pourcentage de détention au 30/06/2025	0,7%	1,2%	1,9%

1.6.2 Calendrier de publication des résultats

Date	Evénement
31 janvier 2025	Communication sur les résultats de l'exercice 2024*
28 mars 2025	Assemblée Générale
30 juillet 2025	Communication sur les résultats du 1er semestre 2025*

^{*} Ces informations sont publiées avant Bourse.

2 Facteurs de risques et informations prudentielles

2.1 Informations prudentielles

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Rapport annuel Pilier 3 » :

https://www.credit-agricole.fr/ca-tourainepoitou/particulier/informations/informations-reglementees.html

Situation au 30 juin 2025

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	31/12/2024	30/06/2025
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 580 139	1 590 360
dont Instruments de capital et réserves	2 809 206	2 900 049
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 229 068)	(1 309 689)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 580 139	1 590 360
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	11 815	14 176
FONDS PROPRES TOTAUX	1 591 954	1 604 536
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	5 771 472	5 576 805
RATIO CET1	27,38%	28,52%
RATIO TIER 1	27,38%	28,52%
RATIO TOTAL CAPITAL	27,58%	28,77%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	14 305 915	14 397 137
RATIO DE LEVIER	11,05%	11,05%

Au 30 juin 2025, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par la

Caisse régionale compte tenu de sa structure. D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétit pour le risque de la Caisse régionale et les dispositifs de gestion mis en œuvre.

Dans cette partie les termes de "Groupe Crédit Agricole" se définissent comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (société mère et société cotée), de ses filiales consolidées, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisses régionales »), des Caisses locales et de leurs filiales directes et indirectes respectives.

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale sont présentés dans la présente section sous les six catégories suivantes : (2.2.1) risques de crédit et de contrepartie, (2.2.2) risques financiers, (2.2.3) risques opérationnels et risques connexes, (2.2.4) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue, (2.2.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale et (2.2.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

2.2.1 Risques de crédit et de contrepartie

a) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux historiquement bas de la période post-Covid et le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale est couverte par ces techniques. En conséquence, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2025, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'élevait à 17,4 milliards d'euros en EAD (*Exposure at Default*³) avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque, dont 13,7 milliards d'euros au titre du risque de crédit et 3,7 milliards d'euros au titre du risque de

³ Valeur exposée au risque : exposition de la Caisse régionale en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

marché. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit et au risque de marché auxquels est exposé le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou étaient respectivement de 2,6 milliards d'euros et 4,9 milliards d'euros au 30 juin 2025. À cette date d'arrêté, l'exposition en défaut en EAD s'élève à 223,4 millions d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitude macroéconomique géopolitique. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles au niveau de ces ressources ou à leur volatilité (secteur agricole français, production et négoce de matières premières) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Au 30 juin 2025, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient au titre du risque de crédit, à 288,6 millions d'euros.

 c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou

La qualité du crédit des emprunteurs *corporates* pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sur les secteurs bors

Au 30 juin 2025, l'exposition en EAD du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sur les secteurs hors activités financières et d'Assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien s'élève à 4,3 milliards d'euros (dont 132,8 millions d'euros en défaut) et ayant fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 223,1 millions d'euros.

d) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

Les expositions crédit du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de Banque universelle de proximité. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est principalement exposé à la banque de détail. À fin juin 2025, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou représentait 80,1 %, soit 11,0 milliards d'euros. Par ailleurs, le Crédit Agricole de la Touraine est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur en particulier auquel il est fortement exposé. Au 30 juin 2025, le portefeuille d'engagements commerciaux en EAD du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou était composé à hauteur de 13,6 % d'emprunteurs du secteur de l'immobilier représentant un montant d'environ 1,9 milliards d'euros, et à hauteur de 11,1 % d'emprunteurs du secteur de l'agroalimentaire représentant un montant d'environ 1,5 milliards d'euros. Si ces secteurs devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou pourraient en être affectées.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou

La capacité du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est exposé à de nombreuses contreparties financières, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Crédit Agricole de la Touraine à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale serait exacerbé si les actifs qu'elle détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2025, le montant total des expositions en EAD du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 2,2 milliards d'euros (y compris visà-vis des Caisses régionales).

f) Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les territoires où il exerce ses activités.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est exposé au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou surveille le risque pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est particulièrement exposé dans les territoires où elle exerce ses activités, à savoir les départements de L'Indre-et-Loire et de la Vienne. Une dégradation des conditions économiques ou politiques de ces pays entraînerait des répercussions sur le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Enfin, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que les conflits armés, l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

A fin juin 2025, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou dans les pays de rating inférieur à "B" sur la base de l'échelle de notation interne du Groupe, hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, Islande et Andorre) s'élevaient à 6,8 millions d'euros.

g) Le Crédit Agricole est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché.

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché.

Toutefois la Caisse régionale n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en *banking book*, traitées au paragraphe « 2.3.2 Risque de marché ».

2.2.2 Risques financiers

a) Les risques liés au manque de visibilité, à des pressions sur les taux courts, à une remontée des taux longs, pourraient impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou

Grâce à la désinflation, tout en poursuivant la réduction de son bilan, la BCE a entamé en juin 2024 son assouplissement monétaire et réduit, sur un an, ses taux de refinancement (à 2,15% en juin 2025) et de dépôt (à 2%) de, respectivement, 235 points de base (pb) et 200 pb. Grâce à la convergence de l'inflation vers la cible de 2%, dans un contexte de croissance médiocre de la zone euro mais plus résistante (prévue à 0,9% en 2025 puis à 1,3% en 2026) grâce à une demande interne progressivement soutenue par le programme de relance allemand, la BCE pourrait être parvenue à la fin de son cycle d'assouplissement. Outre le risque de chocs sur les prix en amont, ce statu quo pourrait être contrarié par l'influence de la politique monétaire et des taux d'intérêt aux Etats-Unis où le risque inflationniste est désormais plus élevé en raison, notamment, de l'imposition de droits de douane.

Ainsi, aux Etats-Unis, les droits de douane devraient occasionner une augmentation de l'inflation en glissement annuel d'environ 80pb au point d'impact maximal. L'inflation (prévue à 2,9% en 2025 et 2,7% en 2026 en moyenne annuelle) continuerait d'excéder 2%. Ce scénario, mais aussi les incertitudes qui l'entourent, vont complexifier les arbitrages de la Fed. Celle-ci pourrait procéder à un léger assouplissement (prévision de deux réductions de 25 pb en septembre et décembre 2025) suivi d'une longue pause (Fed funds à 4% tout au long de 2026) mais sous réserve d'une plus grande visibilité. Par ailleurs, toujours aux États-Unis, risque d'inflation tenace et trajectoire budgétaire jugée insoutenable, notation AAA compromise, versatilité des décisions économiques, inquiétudes accrues des investisseurs exercent des pressions haussières sur les taux d'intérêt souverains. Dans la zone euro, croissance résistante et prévue en accélération, inflation à la cible et BCE supposée avoir presque achevé son assouplissement plaident pour une légère remontée des taux d'intérêt et une stabilisation, voire un resserrement des spreads souverains. Le taux allemand à dix ans (Bund) pourrait ainsi approcher 2,90% fin 2025 et 2,95% fin 2026. Sur la même maturité, le spread offert par la France par rapport au Bund oscillerait autour de 60/65 pb et celui de l'Italie se contracterait pour atteindre 90 pb fin 2026.

Mais, de nombreux facteurs sont susceptibles de se traduire par une remontée de l'inflation et/ou des taux sans risques. Ainsi, si les négociations commerciales entre les Etats-Unis et l'Union européenne se déroulent mal, d'éventuelles mesures de rétorsion (hausse de ses droits de douane à l'encontre des produits importés des Etats-Unis) de l'UE pourrait se révéler inflationnistes. Par ailleurs,

l'environnement international est particulièrement incertain et on ne peut totalement exclure les risques d'événements de rupture (blocage du détroit d'Ormuz, incidents sur les infrastructures du Golfe, etc.); ceux-ci pourraient se traduire par des tensions des chocs sur les prix des matières premières voire des difficultés ponctuelles d'approvisionnement. Enfin, les facteurs externes (environnement encore plus incertain, risques d'événements de rupture, versatilité et imprévisibilité de la politique économique américaine) et internes (trajectoire des dettes publiques et, tout particulièrement, dégradation de la situation budgétaire française) peuvent se traduire par un écartement des *spreads* souverains.

De plus, une modification dans la structure par terme des taux d'intérêt pourrait conduire à une modification des arbitrages des flux de placements des ménages. Une remontée des taux courts, éventuellement associée à une hausse de l'inflation, rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60% des sommes sont centralisées auprès de la CDC. L'attractivité de l'épargne réglementée se traduirait par une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire.

Une hausse des taux longs souverains pourrait, d'une part, constituer un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat et, d'autre part, accentuer l'arbitrage des ménages en faveur de placements hors bilan, comme l'assurance-vie. Une volatilité accrue sur les marchés financiers pourrait également renforcer l'attrait pour les produits structurés et conduire à une collecte toujours plus soutenue en unités de compte.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou

La marge nette d'intérêt réalisée par la Caisse régionale sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur ses passifs. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou ainsi que sa valeur économique.

Les chiffres de sensibilité du produit net d'intérêts ci-dessous sont calculés suivant les hypothèses du *Supervisory Outlier Test* (ou test des valeurs extrêmes) défini par l'ABE (Autorité bancaire Européenne) avec d'une part un coefficient de transmission⁴ (ou *pass-through rate*) de 100%, soit une répercussion immédiate de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue sans rémunération à leur niveau actuel. Les exceptions à cette reprise des hypothèses du *Supervisory Outlier Test* sont mentionnées dans la suite. Dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats présentés ci-dessous.

Analyse en valeur économique

Au 30 juin 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée, la Valeur Actuelle Nette (VAN) de la Caisse régionale serait négativement affectée à hauteur de 54 millions d'euros ; à l'inverse, elle serait positivement affectée à hauteur de 31 millions d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future,

⁴ Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché.

et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan.

Pour le *Supervisory Outlier Test* (ou test des valeurs extrêmes), le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans.

Analyse en marge nette d'intérêts (MNI)

Avec un coefficient de transmission de 50 % appliqué aux crédits à l'habitat et en considérant un horizon d'un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme) à fin mars 2025 (derniers éléments disponibles), en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale Touraine Poitou est exposée, la marge nette d'intérêts baisserait de -2 millions d'euros en année 1, -4 millions d'euros en année 2, -6 millions d'euros en année 3. A l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de +50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale Touraine Poitou est exposée, la marge nette d'intérêts serait en hausse de +3 millions d'euros en année 1, +4 millions d'euros en année 2, et +7 millions d'euros en année 3.

Avec un coefficient de transmission de 100 % appliqué aux crédits à l'habitat et une variation des taux d'intérêts de 200 points de base, les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement - 17 millions d'euros, - 29 millions d'euros et -49 millions d'euros pour un scenario de choc parallèle baissier et de + 20 millions d'euros, + 30 millions d'euros et + 51 millions d'euros pour un scenario de choc parallèle haussier.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de la Caisse régionale Touraine Poitou augmente en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt baisse.

La hausse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus important que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

Les résultats de la Caisse régionale Touraine Poitou pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. Enfin, dans le contexte de baisse des taux amorcé depuis plusieurs mois, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou pourrait être défavorablement affectée par l'augmentation des remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe si celle-ci entrainait une baisse des taux des nouveaux crédits habitat. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés, ainsi qu'à la dette, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2025, l'encours brut des titres de créances détenus par Caisse régionale de la Touraine et

du Poitou s'élevait à 755 millions d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 6 millions d'euros.

d) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou à des risques de marché

Les activités de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles la Caisse régionale opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Groupe Crédit Agricole est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole.

Pour mesurer les pertes potentielles associées à ces risques, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou utilise un modèle de "Value at Risk" (VaR) détaillé dans la "Gestion des risques" 5.3.5 "Risques de marché" du rapport financier annuel 2024. Au 30 juin 2025, la VaR de la Caisse régionale sur ses EMTN structurés s'élève à 3,5 millions d'euros.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés au paragraphe 5.3.2 de la Gestion des risques du rapport financier annuel 2024. Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de marché auquel est exposée la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou s'élevait à 5 577 millions d'euros au 30 juin 2025.

Par ailleurs, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action de la Caisse régionale en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse régionale et ses contreparties.

e) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La Caisse régionale supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'elle détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de trading, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer sur la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2025, la Caisse régionale détenait selon le bilan comptable 1 837 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 288 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par

résultat et 1 549 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

f) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Néanmoins, des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs est incertain, et si la Caisse régionale perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, elle pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou en matière de gestion de sa liquidité est d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) est un ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité. Au 30 juin 2025, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou affiche un LCR de 117,2% et de 115,2% en moyenne sur 12 mois glissants donc supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

g) Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérants, la Caisse régionale pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché, comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure, pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou.

Au 30 juin 2025, l'encours de swaps de macro couverture s'élève à 2,6 milliards d'euros de notionnel.

2.2.3 Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** et les risques connexes de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2023 à Juin 2025, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale se répartissent, en date de détection, tel que suit : la catégorie « Fraude externe » représente 37,9% des pertes opérationnelles, la catégorie « Pratique en matière d'emploi et sécurité » 26,3%, et la catégorie « Exécution, livraison et gestion processus » 23,4%. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent avec la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » (7,9%), les dommages aux actifs physiques (3,6%), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,8%) et la fraude interne (0,2%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse régionale s'élevait à 544,3 millions d'euros au 30 juin 2025.

a) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée au risque de fraude

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin juin 2025, le montant de la fraude avérée pour la Caisse régionale, en date de détection, s'élève à 0,2 millions d'euros, vs 1,6 M€ pour l'année 2024.

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

■ fraudes aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 95,9% ;

■ fraude identitaire et documentaire : 3,4%;

■ détournement/vol : 0,7% ;

■ PSA/NPAI : 0%;

■ autres fraudes : 0%.

La fraude représente un préjudice et un coût important pour la Caisse régionale. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Les risques ne sont donc plus seulement opérationnels mais aussi réglementaires. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

b) La Caisse régionale est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse régionale continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale est confrontée au *cyber* risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le *cyber* risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne,

interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale devenaient défaillants, même sur une courte période, celle-ci se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels elle a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse régionale est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un *cyber*-crime ou d'un acte de *cyber*-terrorisme. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.

Sur la période allant de 2023 à Juin 2025, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0,8% des pertes opérationnelles totales.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale pourraient s'avérer inopérantes ou ne pas suffire à garantir une diminution effective de son exposition à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2025, la Caisse régionale a une exigence de fonds propres prudentiels de 43,6 millions d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, évaluée en totalité selon l'approche standard (*SMA - Standardised Measurement Approach*) depuis le 1er janvier 2025, conformément au cadre prudentiel CRR3.

d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment, sans limitation, une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, la Caisse régionale est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Ces expositions et dépendances pourraient également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour la Caisse régionale. Il est géré par le Département Contrôle Conformité de celle-ci qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec, dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

e) La Caisse régionale est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse régionale a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale dispose de moyens de défense importants, elle pourrait, même

lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Fin juin 2025, les provisions pour risques juridiques s'établissent à 1 015 827 euros contre 58 047 euros à fin juin 2024.

2.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou évolue

a) Des taux d'intérêt plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique marqué pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou.

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales recèlent des risques susceptibles de dégrader l'environnement économique en se traduisant, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.
- Des évènements climatiques (tels que sécheresse, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.
- Aux États-Unis, au-delà de son impact négatif sur la croissance à court terme, le programme économique de D. Trump suggère une croissance légèrement plus soutenue (réductions d'impôts, déréglementation) mais également une inflation plus élevée (droits de douane, lois anti-immigration, déficit budgétaire). Ce scénario est porteur de risques importants : tensions inflationnistes et moindres baisses de taux directeurs aux États-Unis, susceptibles de contraindre la politique monétaire du Reste du Monde ; protectionnisme renforcé pénalisant la croissance mondiale ; manque de visibilité propice, d'une part, à la volatilité financière et, d'autre part, à l'attentisme et à l'épargne et donc préjudiciable pour la consommation, l'investissement, la croissance.
- Plus globalement, les évolutions géopolitiques (tels la guerre en Ukraine, le conflit au Proche-Orient, ou encore les tensions sino-américaines) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix, notamment de matières premières ou composants clés.
- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance modeste, une inflation proche de la cible de la BCE, couplée à des pressions modérément haussières sur les taux d'intérêt. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance beaucoup plus faible. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser si la confrontation commerciale avec les États-Unis se

- durcissait, si les débouchés à l'exportation se contractaient, si la contrainte de compétitivité mordait davantage, si la confiance des agents privés se dégradait sensiblement et si, enfin, la relance budgétaire allemande était mise en œuvre plus graduellement qu'anticipé.
- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (Obligation Assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient contrarier le scénario d'assouplissement modéré aux Etats-Unis (puis dans le Reste du Monde) et de *statu quo* de la BCE, promouvoir des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et un arrêt de la baisse ou une hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers serait dommageable au secteur. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de la Caisse régionale.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, de tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

Au 30 juin 2025, les expositions de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou aux secteurs considérés comme "sensibles" à l'inflation et à la hausse des taux sont les suivantes : (a) l'immobilier (hors crédit habitat) avec 1 862 millions d'euros en EAD (Exposure at Default⁵⁾ dont 1,64 % en défaut, (b) l'automobile avec 141 millions d'euros en EAD dont 2,92 % en défaut, (c) l'industrie lourde avec 45 millions d'euros en EAD dont 34,60 % en défaut, (d) la distribution et les biens de consommation avec 390 millions d'euros en EAD dont 4,57 % en défaut, et le BTP avec 175 millions d'euros en EAD dont 6,25 % en défaut.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale et les marchés sur lesquels elle opère

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les

⁵ Valeur exposée au risque : exposition de la Caisse régionale en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale les plus exposées au risque de marché ;

- la sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;
- Plus globalement, des évènements de nature géopolitique peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur et les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'extension du conflit au Proche-Orient ou l'intensification des tensions entre les Etats-Unis et la Chine (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques), peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale, risque nucléaire.
- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant la Caisse régionale à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de couverture auxquels la Caisse régionale a recours. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les Banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent peut ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

• En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition nette de dépréciation des actifs financiers au coût amorti de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou sur le souverain français est de 259 millions d'euros au 30 juin 2025 (présenté dans la note annexe des comptes consolidés 3.2).

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions de la conjoncture économique ou financière et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globale) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de la Caisse régionale pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où elle exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2025 le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de la Caisse régionale était de 28,52% et son ratio global phasé de 28,77%;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé

- sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" de l'Amendement A01 du Document d'Enregistrement Universel 2024).
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris ceux émis par Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tel que modifié ou supplémenté à tout moment);
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
 - les réglementations applicables en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment, y compris, notamment par la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite « CSRD ») en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises), (ii) sur la manière et la mesure selon lesquels les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement Délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la Directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) et (iii) en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (tel que modifié ou supplémenté à tout moment (dit « SFDR »), étant précisé que ces réglementations applicables en matière de RSE feront prochainement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter le Groupe Crédit Agricole et dont l'entrée en vigueur est attendue à l'occasion de l'adoption d'un « paquet Omnibus » qui se

décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires dont les délais d'adoption peuvent varier d'une proposition à l'autre);

- la législation fiscale et comptable où la Caisse régionale exerce ses activités ;
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent.

- Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel la Caisse régionale opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auquel la Caisse régionale est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de celle-ci. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse régionale, mais cet impact pourrait être important.

2.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale

a) La Caisse régionale pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale

Bien que les principales activités de la Caisse régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels la Caisse régionale opère pourrait affecter ses activités ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation, la Caisse régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale est d'autant plus important.

d) La Caisse régionale est exposée aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent affecter la Caisse régionale de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière formalise l'impact de l'écosystème sur les métiers de la Caisse régionale.

Selon le premier axe, la Caisse régionale peut être exposée au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Elle peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties de la Caisse régionale et donc indirectement celle-ci. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (en ce compris de manière non limitative, une réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des évènements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'évènements de type sécheresse, inondation,

élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale dans l'exercice de leurs activités. La Caisse régionale pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une de ses contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) La Caisse régionale doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Caisse régionale intervenant sur les marchés financiers. Une dégradation importante de ses notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse régionale.

Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le cout de financement du Caisse régionale. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur.

Sur les deux agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou à fin 2024 selon Moody's et S&P Global Ratings sont respectivement de Aa3 et A+ et les perspectives sont stables.

f) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est confrontée à une forte concurrence

Le Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant

le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le **"Réseau"**).

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de

protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-l du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 ⁽⁶⁾. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette ⁽⁷⁾, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur

⁽⁶⁾ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

⁽⁷⁾ Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation.

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

2.3 Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier annuel 2024, dans le chapitre 5-3 Gestion des risques. Les principales catégories de risques auxquels la Caisse régionale est exposée sont : les risques de crédit, les risques de marché (risques de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion de

bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2025 sont présentées ci-après, à l'exception des risques souverains en zone euro présentés dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

2.3.1 Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier annuel 2024, dans le chapitre 5.3.4 Gestion des risques.

a) Exposition et concentration

Exposition par classe d'actifs et niveau de risque

Suivi des emplois pondérés Bâle II par classe d'actifs et niveau de risque Bâle II au 30/06/25

	EAD	% EAD	EL	% EL	RWA	RWA/EAD en %
RETAIL (Banque de I	Détail)					
Créances saines	10 809 M€	98,62 %	30 M€	26,78 %	1 491 M€	13,80 %
Créances en défaut	151 M€	1,38 %	81 M€	73,22 %		
Total Rétail	10 961 M€		90 M€		1 491 M€	13,61 %
CORPORATE (Grand	e Clientèle)					
Créances saines	2 650 M€	97,35 %	10 M€	32,85 %	1 115 M€	42.08 %
Créances en défaut	72 M€	2,65 %	21 M€	67,15 %		
Total Corporate	2 723 M€		32 M€		1 115 M€	40,97 %
Total Bâle II						
Créances saines	13 460 M€	98,37 %	40 M€	28,13 %	2 607 M€	19,37 %
Créances en défaut	223 M€	1,63 %	102 M€	71,87 %		
Total Bâle2	13 683 M€	100,00 %	124 M€	100,00 %	2 607 M€	19,05 %

Sources : Tableaux de bord MicroStrategy Coût du risque et Vue globale sur le risque de contrepartie

EAD : Exposition au moment du défaut EL : Montant de la perte attendue (Expected Loss)

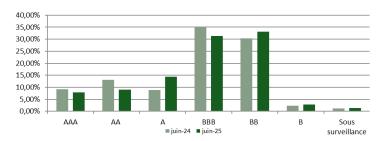
Conformément au principe mis en œuvre par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre de la réglementation Bâle II, la Caisse régionale prend en compte les sûretés réelles ou personnelles en tant que technique de réduction du risque. La Caisse régionale valorise ces garanties conformément aux règles en vigueur dans le Groupe.

Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne couvre l'ensemble du portefeuille clientèle (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques). Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après correspond aux engagements accordés à ses clients sains hors banque de détail.

La répartition du portefeuille par rating présentée en équivalent notation Standard & Poors est la suivante :

Evolution du portefeuille sain hors Rétail par équivalent Standarts & Poor's du rating interne



Politique de dépréciation et couverture des risques

La constitution de provisions pour risque de contrepartie est déterminée sur la base d'un examen individuel des créances (provisions pour créances douteuses).

La Caisse régionale se doit de constituer des provisions à hauteur des pertes probables relatives à des créances non dépréciées sur base individuelle.

Les différents types de provisions sont les suivants :

- Dépréciation sur créances douteuses : dépréciations individuelles portant sur des créances comptables identifiées comme douteuses,
- Dépréciation sur créances non douteuses : provision portant sur des encours sains et sensibles, calculés selon la norme comptable IFRS9.

Provisions sur créances non douteuses

En M€	30/06/2024	30/06/2025	Dotations 2025
Forward Looking Central (encours non stressé)	26,1	26,9	0,8
Provisions Filières (Forward Looking Local)	155,7	158,9	3,2
Total	181,8	185,8	4,0

L'évaluation des provisions est basée sur un calcul de perte de crédit attendue (ECL = Expected Credit Loss) qui combine :

- l'exposition en cas de défaut, incluant les perspectives de remboursement anticipé
- la probabilité de défaut
- la perte en cas de défaut
- une prise en compte de la maturité

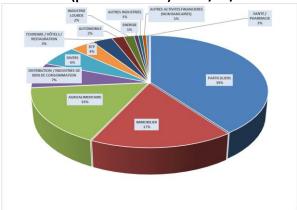
Dans le Groupe Crédit Agricole, deux niveaux de prise en compte des perspectives économiques sont retenus :

- Le «forward looking central» établi par CASA/DRG et s'appliquant à toutes les entités.
- Le «forward looking local» qui permet notamment à chaque Caisse régionale de mieux appréhender son risque local.

La Caisse régionale possède 185,8 millions d'euros de provisions sur des créances non douteuses, compte tenu des perspectives économiques difficiles. Ces provisions concernent certaines filières économiques spécifiques dont notamment les financements à effet de levier, l'élevage et les céréaliers en agriculture, les professionnels de l'immobilier, artisans du BTP, le commerce de détail, l'énergie et une sélection sur des financements Habitats Générations 2011 à 2013, sur les financements à l'habitat longue durée (plus de 240 mois), sur les Foncières et sur les entreprises ayant recours aux Prêts Garantis par l'Etat.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle norme comptable IFRS9 entraine un calcul de provisionnement dès la réalisation du crédit quelle que soit sa notation.

Ventilation des encours Bâle II en EL (perte attendue) au 30/06/2025 :



b) Coût du risque

Le coût du risque de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou et le détail des mouvements l'impactant sont présentés en note 4.9 des états financiers consolidés.

c) Application de la norme IFRS9

Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour juin 2025 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2025 avec des projections allant jusqu'à 2028.

Ces scénarios intègrent des hypothèses différenciées sur les évolutions de l'environnement international, entraînant notamment des variations dans le rythme d'inflation et des réponses de politique monétaire par les banques centrales différentes. Des pondérations distinctes sont affectées à chacun de ces scénarios. Compte tenu de la date à laquelle le scénario central a été élaboré (cf. cidessous), des pondérations prudentes ont été retenues ; le scénario de stress modéré incluant une hausse plus marquée des tarifs douaniers (qui couvraient et au-delà ce qui a été imposé à l'Union Européenne lors du « *Liberation Day* ») a été « surpondéré ».

PREMIER SCENARIO: « scénario central » (pondéré à 25%)

Le scénario central élaboré pour l'exercice IFRS 9 d'avril (hypothèses du scénario et chiffrage arrêtés le 31 mars 2025) a été réalisé juste avant les annonces de tarifs douaniers lors du « *Liberation Day* », rapidement suivies d'un « rétropédalage » de la part du président Trump. Le scénario central intégrait déjà des tarifs douaniers substantiels mais pas des tarifs dits « réciproques » à la hauteur de ce qui a été annoncé. La facture du protectionnisme (effets directs sur le commerce mais aussi indirects sous la forme, notamment, d'un climat dégradé empreint d'une incertitude forte) était déjà supposée élevée et susceptible de s'alourdir davantage. Le protectionnisme américain justifiait une révision des prévisions américaines en 2025 : inflation à la hausse et croissance à la baisse, révision envisagée dès décembre 2024 et confirmée lors du scénario d'avril 2025.

Un ralentissement prévisible de la croissance

Aux États-Unis, la chronologie des politiques prévues par le président Trump est propice à un scénario se déroulant en deux temps. Les politiques « pénalisantes » (droits de douane et restrictions à

l'immigration), mises en œuvre rapidement puisque relevant de décrets présidentiels, se traduisent par un ralentissement de l'activité. Les dispositions favorables, comme les réductions d'impôt, nécessitent l'approbation du Congrès et peuvent stimuler la croissance mais ultérieurement. Avant les annonces du « *Liberation Day* » du 2 avril, la croissance américaine était prévue à 1,7% en 2025, en net ralentissement par rapport à 2024 (2,8%) et en légère baisse par rapport à notre prévision de décembre 2024 (1,9%). L'inflation moyenne serait légèrement inférieure à 3% en 2025 et continuerait d'excéder la cible de la Réserve fédérale à 2 %.

Avant même les droits de douane punitifs annoncés lors du « *Liberation Day* », la zone euro était déjà confrontée à un double choc négatif : hausse des droits de douane (avérée ou redoutée) et montée de l'incertitude soutirant au total 0,3 point de pourcentage (pp) au taux de croissance de la zone. Notre scénario intégrait des droits de douane sectoriels et la taxation des véhicules à 25% entraînait une ponction supplémentaire de 0,1 pp. Grâce au « package » fiscal allemand laissant espérer un surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro, la croissance de cette dernière était attendue à 1% en 2025 puis à 1,5% en 2026 (contre 1,2% précédemment). Le durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, non inclus dans notre scénario central, faisait évidemment peser un risque baissier sur les scénarios américain et européen.

Réaction des banques centrales : réduction différée et prudente des taux directeurs

Les banques centrales devaient déjà procéder à des arbitrages délicats suggérant que la fin des assouplissements était proche. Après le « *Liberation Day* », l'exercice d'équilibriste risquait de se révéler encore plus périlleux pour la Fed.

Le scénario central d'avril supposait donc un assouplissement monétaire américain limité, avec deux nouvelles baisses de taux d'intérêt de 25 points de base (pb) prévues en juin et en septembre suivies d'une longue pause avec une borne haute des Fed Funds anticipée à 4%. Les risques étaient néanmoins orientés à la hausse (vers moins de deux baisses d'ici la fin de l'année). Quant à la BCE, elle devait tenir compte de l'impact dépressif des droits de douane américains mais aussi de perspectives de croissance plus solide en raison du « package » allemand. Elle devait donc rester prudente. Nous avons alors supposé une baisse de 50 pb en juin également suivie d'une longue pause (taux de dépôt à 2%). Le risque était plutôt baissier avec, notamment, la possibilité d'une baisse totale de 75 pb au cours de l'année 2025.

Taux d'intérêt à long terme : durablement plus élevés

Le pari précoce des promesses de croissance à terme et le creusement des déficits publics entraînés par les stimuli fiscaux américains mais aussi le plan de relance allemand étaient de nature à générer des pressions haussières sur les taux d'intérêt. Pour les Etats-Unis s'ajoutait une relative « désaffection » à l'égard de la dette américaine et du dollar. Les prévisions situaient le taux des obligations du Trésor américain à 10 ans à 4,55% fin 2025 (+50 pb vs swap 10 ans) et le rendement du *Bund* à 3% (+25 pb vs swap 10 ans). Les spreads souverains subiraient de légères pressions (*spread* OAT et BTP à 10 ans vs *Bund* à respectivement 70 et 110 pb), l'euro s'apprécie à 1,13 face au dollar.

DEUXIEME SCÉNARIO: Scénario « adverse modéré » (pondéré à 51%)

Hypothèses en amont - Guerre commerciale et inflation énergétique entament la confiance

Les Etats-Unis imposent des droits de douane de 25% et 60% sur les biens respectivement importés de l'UE et de Chine. Cette guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine affecte la demande adressée à la zone euro. La rétention d'offre américaine de GNL, en rétorsion à la fermeté commerciale de l'UE, tire les prix à la hausse provoquant un nouveau sursaut inflationniste. Un problème d'approvisionnement en GNL survient donc précocement et pénalise l'Europe. Le rebond de l'inflation énergétique engendre une baisse de la croissance sans assouplissement monétaire « volontariste » de la BCE.

Déclenchement des chocs

La poursuite et l'intensification de la guerre commerciale se traduisent par un affaiblissement de la croissance et, notamment, par une baisse de la demande adressée à la zone euro. En raison des droits de douane US (portés à 25%), le taux de croissance annuel moyen des exportations en volume de la zone euro baisse de 0,5 point de pourcentage (pp) sur la période 2025-2028. Ce seul choc ampute le taux de croissance annuel du PIB en volume de 0,3 pp en moyenne sur la même période.

Un problème d'approvisionnement européen en GNL entraîne une hausse du prix du gaz et de l'électricité. Au sortir de l'hiver, les stocks de GNL sont inhabituellement bas (inférieurs à 25% des capacités) obligeant les pays européens à se réapprovisionner massivement avant le prochain hiver. Les Etats-Unis décident de « jouer cavalier seul » et de conserver leur production pour satisfaire leurs propres besoins à bas coût. L'Asie, désormais engagée sur la voie d'une moindre consommation de charbon, ne substitue pas le charbon au gaz dans sa production d'électricité, contrairement à ce qu'elle a pu faire en 2022. Les capacités de production augmentent insuffisamment au regard de l'augmentation de la demande mondiale. Il s'ensuit une concurrence entre l'Asie et l'Europe pour l'approvisionnement gazier au S2-2025 (hiver rigoureux en perspective). Cela se traduit par une hausse du prix du gaz de 50% en Europe (prix annuel moyen en 2025 à 59€/MWh versus 48€ dans le central) et répercussion sur le prix de l'électricité (137€/MWh versus 115€ dans le central). Cette hausse de l'inflation est certes importante mais ponctuelle en zone euro (+ 0,4 pp en 2026 ; effet plus sensible en Italie et en Allemagne).

Répercussions économiques et financières

Remontée ponctuelle de l'inflation et des taux d'intérêt en zone euro. Le pouvoir d'achat des ménages et la consommation privée sont en baisse alors que les coûts de production des entreprises, surtout dans le secteur industriel, croissent. L'activité se dégrade et la zone euro enregistre un recul de la croissance : perte annuelle moyenne de 0,4 pp de croissance par rapport au scénario central.

Réponses des banques centrales et taux à long terme

Les banques centrales restent attentistes face à ce choc d'inflation supposé temporaire. Elles maintiennent donc inchangés les taux directeurs fin 2025 avant d'entamer un assouplissement timide en 2026 puis se mettent « sur en pause ».

Les spreads souverains de la zone euro s'élargissent modestement : repli de la croissance, impact mécanique sur les ratios de dette/PIB, risques de dépenses supplémentaires (dont militaires), défiance des investisseurs. A fin 2025, l'UST 10 ans atteint 4,75% (+ 50 pb vs swap 10 ans), le Bund 3% (+ 40 pb vs swap 10 ans). Les *spreads* OAT et BTP (10 ans) vs Bund s'établissent respectivement à 80 et 140 pb. L'euro s'apprécie davantage face au dollar à 1,15.

TROISIEME SCÉNARIO: Scénario « favorable » (pondéré à 1%)

Hypothèses en amont - Un « boost de croissance » grâce au bazooka allemand

Ce scénario suppose une mise en place rapide et efficace du plan d'investissements allemand : 500 milliards d'euros sur douze ans, soit 42 milliards d'euros par an dédiés à des dépenses d'infrastructures (énergie, transports, écoles, numérique). L'impulsion budgétaire stimule de nombreux secteurs industriels en Allemagne mais aussi en Europe : effet d'entraînement significatif sur les membres de l'Union, en particulier sur la France.

Le plan de relance allemand validé par le Bundestag à la mi-mars réussit à mobiliser rapidement et efficacement 42 milliards d'euros (1% du PIB) de dépenses publiques par ans auprès des états fédéraux et des collectivités locales. Ce dernier devrait booster les investissements en infrastructures conduisant à une relance industrielle d'envergure sans susciter d'inflation en début de période. Il

s'accompagne d'un assouplissement du frein à la dette : les dépenses liées à l'Ukraine et à la défense sont exonérées des règles budgétaires allemandes. Les régions allemandes peuvent dorénavant s'endetter à hauteur de 0,35% de leur PIB pour investir dans la rénovation des infrastructures et la sécurité. Par ailleurs, la Banque Publique d'Investissement, la KFW, est pleinement mobilisée pour faciliter le financement des différents intervenants.

Impacts économiques et financiers

L'industrie européenne connaît un redressement marqué grâce à la multiplication des projets d'investissements notamment en Allemagne, en Italie et en France. Une augmentation significative de l'investissement provoque une nette amélioration des perspectives de croissance (climat économique et confiance en hausse) favorable à l'investissement privé et à la consommation : le surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro est attendu à 0,4 point de pourcentage par an en moyenne sur la période 2025-2028.

En Allemagne, la réforme du frein à l'endettement permet une impulsion budgétaire beaucoup plus forte que dans les autres pays européens. Bien qu'exclus des calculs (déficit et dette sur PIB) en raison de la clause dérogatoire, les déficits publics en Allemagne, en Italie et en France augmentent, engendrant une détérioration significative des ratios de dette publique sur PIB.

L'inflation remonte marginalement (dépenses d'investissement plutôt que de consommation). En zone euro, cela se traduit par une hausse de seulement 0,1 point de pourcentage, en moyenne annuelle, par rapport au scénario central 2025-2028.

Réponses des Banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs

Du côté de la BCE, l'absence d'emballement de l'inflation lui permet de patienter avant de procéder à un premier resserrement très modéré fin 2026. Points clés :

- Hausse modérée des taux de swap avec une pente un peu plus forte que dans le central (l'ampleur de la relance budgétaire pourrait stimuler la croissance et raviver à terme des tensions inflationnistes).
- Légère hausse des taux souverains sans écartement des spreads (accroissement des déficits, suffisamment contenu pour ne pas inquiéter les marchés financiers ; espoirs de croissance et de stabilisation des ratios dette/PIB).
- Marchés actions européens mieux orientés que dans le central.

QUATRIEME SCÉNARIO : Scénario « adverse sévère » (pondéré à 23%)

Hypothèses en amont - Tensions inflationnistes en amont et évènements climatiques extrêmes catalyseurs des anticipations de marché.

Plusieurs sources d'inflation se cumulent dans ce scénario « extrême » : contrôle de l'offre de pétrole de la part de l'OPEP+ visant à maintenir un prix un peu supérieur à 100 \$/baril ; des tensions au Moyen-Orient (perturbations du canal de Suez) ; impact sur l'inflation américaine des droits de douane imposés par les Etats-Unis (10% sur tous les biens quelle que soit la provenance ; 60% sur tous les biens importés de Chine).

Nos hypothèses intègrent une hausse du prix de l'énergie et des tensions sur les prix alimentaires, respectivement, +15% et +5% sur 12 mois en moyenne en 2025. Cela se répercute sur l'inflation noncore, en forte hausse. L'inflation totale en zone euro avoisine les 4% en 2025 (inflation core quasiment inchangée en 2025). Aux Etats-Unis, l'inflation totale se rapproche de 5% en 2025. Au choc en amont s'ajoute celui imposé par la hausse des tarifs douaniers qu'on estime à 1 point de pourcentage sur l'inflation. L'inflation en zone euro se dissipe progressivement en 2026 (pas d'effet de second tour). Avec une inflation à 3% en début d'année, la désinflation sur l'énergie et l'alimentation permet peu à peu d'atteindre 1,5% en fin d'année tandis que l'inflation moyenne s'établit autour de 2,3%.

A ces chocs s'adjoint un ajustement très brutal des marchés financiers pour lesquels on retient le scénario développé par l'ACPR. Ces derniers anticipent la mise en œuvre rapide de réglementations du type « taxe carbone », susceptibles d'affecter substantiellement les conditions financières des entreprises des zones concernées (US et UE) ou les zones qui y exportent (UK, Japon). Cela se traduit par une forte dévalorisation des actifs les plus exposés au risque de transition (les plus émetteurs de gaz à effet de serre) dès le 2nd semestre 2025.

Impacts économiques

Ces facteurs combinés se traduisent par une forte révision à la baisse de la croissance en 2025 en raison des impacts mécaniques liés à l'inflation sur le pouvoir d'achat mais aussi au choc issu de la forte correction des marchés financiers (choc de confiance et dévalorisation des patrimoines financiers nets). La croissance recule nettement en zone euro et aux Etats-Unis. Une reprise très graduelle se dessine à partir de 2026.

Réaction des banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs

Ce scénario intègre la fin de l'assouplissement monétaire de la BCE et de la Fed prévu dans le scénario central. L'inflation étant due à des chocs supposés ponctuels, les banques centrales n'entament pas de resserrement monétaire en 2025 (faiblesse anticipée de la demande, moindre risque de diffusion, pas de risque de spirale prix-salaires et baisse des marchés financiers ; in fine, on assiste à des chocs violents sur la croissance et l'emploi). L'assouplissement prévu dans le scénario central est différé à 2026. Les pays ne disposent pas de pares-feux budgétaires pour atténuer les effets dépressifs de l'inflation sur la croissance.

Les taux directeurs restent figés en 2025 au niveau prévu fin 2024 dans le scénario central (i.e. taux des Fed Funds et de dépôt de la BCE à respectivement 5,00% et 3,25%). La BCE entame une baisse de 75 pb des taux directeurs en 2026. Les taux de swap 2 ans et 10 ans remontent en zone euro tandis que les taux souverains se redressent sensiblement, avec un écartement des spreads France et Italie à 140 et 220 pb par rapport au Bund. Les spreads corporate s'écartent selon les hypothèses ACPR. Les marchés actions sont touchés par des pertes massives : en moyenne annuelle on observe des baisses par rapport à 2024 de -34% sur l'Eurostoxx 50, de -36% sur le CAC 40, et de -35% sur le SP500).

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Sc	Scénario central		Ad	verse	modé	ré	Adverse sévère			Favorable					
	2024	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028
PIB réel - zone euro	0,9	1,0	1,5	1,6	1,6	0,7	0,4	1,4	1,5	-2,0	-1,6	1,0	1,0	1,3	1,9	2,0	2,0
Taux Chômage - zone euro	6,4	6,4	6,3	6,3	6,2	6,4	6,6	6,7	6,5	7,8	8,4	8,1	8,1	6,4	6,2	6,1	6,0
Tauxinflation (HICP) - zone euro	2,4	2,1	1,8	1,9	2,0	2,0	2,2	1,6	1,6	4,0	2,3	2,2	2,2	2,1	2,0	2,1	2,2
PIB réel - France	1,1	0,8	1,4	1,6	1,6	0,0	0,6	1,4	1,6	-1,9	-1,4	1,1	1,1	1,3	1,9	2,1	2,1
Taux Chômage - France	7,4	7,7	7,8	7,7	7,6	7,9	8,1	8,0	7,9	9,1	10,3	9,3	9,3	7,5	7,5	7,3	7,2
Tauxinflation (CPI) - France	2,0	1,1	1,3	1,7	2,1	1,1	1,6	1,4	1,7	3,5	1,8	1,9	1,9	1,2	1,5	1,9	2,3
OAT 10 ans - fin d'année	3,19	3,71	3,80	4,00	4,00	3,80	3,70	3,85	3,85	5,20	3,90	3,50	3,50	3,70	3,80	3,85	3,85

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)					
Scénario central	Scénario central Adverse modéré Scénario favorable Adve				
- 16 %	- 10 %	- 20 %	+ 39 %		

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

À fin juin 2025, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 63.2% % et 36.8 % des stocks de couverture.

Concernant l'ensemble des scénarios

Pour tenir compte des particularités locales (liées à la géographie ou à certains métiers), certaines entités du Groupe complètent les scénarios macroéconomiques définis au niveau central par des hypothèses spécifiques (forward looking locaux).

Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 juin 2025.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente environ 89% des corrections de valeurs pour pertes.

<u>Structure des encours</u>: les encours en stage 1 ont baissé de 394,8 millions d'euros sur le semestre, tandis que les encours en stage 2 ont progressé de 323,3 millions d'euros. Globalement le poids des encours en stage 1 est désormais de 85,9% (vs 88,7% fin 2024) et celui des encours en stage 2 de 12,4% (vs 9,7% fin 2024). Les encours défaillants (stage 3) sont en hausse de 18,8 millions d'euros. Le poids des encours en stage 3 est désormais de 1,73% (vs 1,57% fin 2024).

<u>Structure et évolution des ECL</u>: les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) ont baissé de 18% sur le semestre, en lien avec la baisse des encours et la dégradation du portefeuille. Le taux de couverture moyen baisse à 0,47% vs 0,55% fin 2024.

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les moins bien notées (stage 2) enregistrent une progression de 9,9%. Le taux de couverture moyen baisse à 7,11% vs 8,20% fin 2024.

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en baisse (50,5% vs 52,7% fin 2024). Les ECL en stage 3 progressent de 4,9% au cours du 1^{er} semestre 2025.

Provisionnement des expositions hors défaut (filière et hors filière) : les expositions hors défaut en filière enregistrent une progression de 157,3 millions d'euros (soit +9,0% sur le premier semestre) concentrée sur le périmètre de la banque de détail, impactée par la mise en œuvre du nouveau modèle de notation LUC V60 sur le 1^{er} trimestre 2025. Les expositions des filières liées à l'agriculture, avec les filières Cultures et Elevages, ont progressé respectivement de 135,5 et 35,9 millions d'euros. Ces fortes variations s'expliquent par les mesures de soutien à l'agriculture initiées au 2nd semestre 2024 avec la mise en place de nombreuses pauses contractuelles, occasionnant une dégradation des notations avec le nouveau modèle de notation. Ainsi, les filières liées au secteur de l'agriculture (filières « Coopératives », « Cultures », « Elevages » et « Viticulture ») enregistrent une hausse significative des ECL de 4 M€. Le taux de couverture de ces créances passe de 11,17 % fin 2024 à 8,69 % en juin 2025. Au cours du 1^{er} semestre, la Caisse régionale a acté la suppression de la filière Restructuration (9,6 millions d'euros d'exposition pour 2,9 millions d'euros d'ECL) dont les critères de sélection n'apparaissaient plus pertinents et la création d'une filière Commerce/Distribution automobile (36,5 millions d'euros d'expositions pour un ECL de 0,4 millions d'euros).

Les expositions hors défaut, qui n'intègrent pas une filière, enregistrent quant à elles une baisse de 255,8 millions d'euros (soit -2,1% sur le premier semestre). Pour autant, les ECL de ces créances enregistrent une progression de 1,7 millions d'euros avec un taux de couverture qui progresse sur le semestre pour s'établir à 0,24% contre 0,22% fin 2024 du fait de la progression des expositions en stage 2 notamment.

Les ECL de l'ensemble des filières sectorielles représentent 158,9 millions d'euros (Vs 159,3 millions d'euros fin 2024) et les ECL hors filière 26,8 millions d'euros (Vs 25,2 millions d'euros sur la même période).

2.3.2 Risques de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés dans le rapport financier annuel 2024 au paragraphe 5.3.5.

La VaR (Value at Risk)

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.), sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR sur les EMTN structurés de la Caisse régionale entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 :

(en millions d'euros)	31/12/2024	30/06/2025
VaR sur EMTN (LSEG Refinitiv)	1,4	3,5

Les stress scenarios

Les *stress scénario* constituent des indicateurs complémentaires à la mesure de la VaR, qui permettent d'appréhender plus correctement l'impact des conditions extrêmes de marché.

Les calculs de stress s'appliquent sur les titres comptabilisés en titres de placement et en titres d'investissement. Le dispositif Groupe repose sur des encadrements en stress construits sur deux scénarios :

- Stress Groupe : stress élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres limites souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.
- Stress Adverse 1 an : il reprend, pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation), la plus grande variation sur un an, observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).

(en millions d'	'euros)	31/12/2024	30/06/2025
	Stress Groupe sur portefeuille JVR et JCR (TP) (hors EMTN)	24,6	23,9
Pertes	Stress Adverse 1 an sur portefeuille JVR et JCR (TP) (hors		
potentielles	EMTN)	41,7	42,0
selon le	Stress sur Produits complexes (EMTN)	10,0	11,1
stress	Stress Groupe sur portefeuille CAM (TI)	23,6	22,9

Le contrôle des scenarios de stress est effectué mensuellement par le Middle-Office. Comme pour la VaR, il est réalisé avec un décalage d'un mois sur la base des fichiers reçus de Crédit Agricole S.A. (*RiskMetrics*). Aucun dépassement n'a été constaté sur les six premiers mois de 2025.

2.3.3 Gestion du bilan

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le rapport financier annuel 2024 dans le paragraphe 5.3.6.

S'agissant des évolutions notables survenues lors du premier semestre 2025 en matière de gestion de bilan, elles sont relatives aux données liquidité. Elles sont présentées ci-dessous.

Bilan cash au 30 juin 2025 (M€)

Le bilan cash est élaboré à partir des comptes en normes IFRS et repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS et les compartiments du bilan cash, dont la définition est communément admise sur la Place.

Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de cette répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (*nettings*) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité.

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions seniors dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des « Ressources clientèle ».

BILAN SYNTHETIQUE							
Actifs	31/12/24	30/06/25	Variation				
Titres constitutifs de réserves	1 030	1 027	-3				
Reverse repo	0	0	0				
Replacements CT	24	19	-5				
Replacements LT	1 716	1 445	-271				
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	0	0	0				
Actifs clientèle	12 359	12 311	-49				
Autres Actifs (Emplois permanents)	1 958	1 958	0				
Total	17 088	16 760	-328				

Passifs	31/12/24	30/06/25	Variation
Repo	0	0	0
Ressources de marché CT	1 236	1 052	-184
Ressources de marché LT	2 156	2 085	-71
Passifs de négoce nécessaires à l'activité	130	136	6
Ressources clientèle	10 490	10 405	-85
Autres Passifs (Ressources permanentes)	3 076	3 081	5
Total	17 088	16 760	-328

Évolution des réserves de liquidité de la Caisse régionale (M€)

	31/12	/2024	30/06	/2025
	Valeur de marché	Valeur en stress de marché	Valeur de marché	Valeur en stress de marché
Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	319	299	324	303
Obligations sécurisées éligibles banque centrale	37	34	37	34
Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	118	102	128	111
Actions appartenant à un indice majeur	4	2	4	2
OPCVM à VL quotidienne	14	10	147	129
titres bancaires éligibles BC	0	0	0	0
OPCVM à VL non quotidienne	0	0	0	0
Autres titres non éligibles BC	28	13	27	12
Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	1 541	1 541	1 419	1 419
Autres réserves mobilisables en central	0	0	0	0
Total	2 059	1 999	2 085	2 010

Variations semestrielles				
Valeur de marché	Valeur en stress de marché			
5	5			
0	0			
10	10			
0	0			
133	119			
0	0			
-1	0			
-122	-122			
0	0			
26	11			

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

Les ratios réglementaires

- LCR

Les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil minimal fixé à 100% c'est-à-dire que les réserves de liquidité disponibles doivent être au minimum égales aux sorties nettes de trésorerie dans les 30 jours.

Au 30 juin 2025, le ratio LCR de la Caisse régionale Touraine Poitou s'établit à 117,2% et à 115,2% en moyenne sur 12 mois glissants.

- NSFR

Depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Le ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou

potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 28 juin 2021.

Le calcul du ratio NSFR est réalisé trimestriellement. Il s'établit à 107.0% au 30 juin 2025 et à 106,2% en moyenne sur 12 mois glissants.

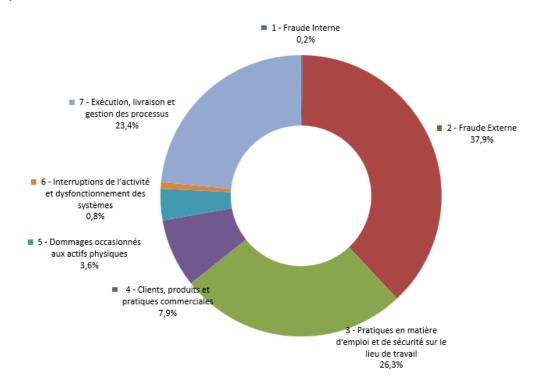
2.3.4 Risques opérationnels

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits dans le rapport financier annuel 2024 dans le paragraphe 5.2.3.

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le cadre du risque opérationnel a évolué au 1er janvier 2025 avec l'introduction d'une nouvelle méthode unique standardisée de calcul du risque opérationnel (*Standardised Measurement Approach - SMA*) qui remplace les méthodes standard et avancée appliquées avant cette date. Le calcul des exigences de fonds propres (EFP) pour le risque opérationnel utilise le Business Indicator Component (BIC) basé sur le Business Indicator (BI) calculé sur les 3 derniers exercices financiers en intégrant les données des entités acquises/cédées sur cette période de 3 ans. Cette méthode peut être réalisée en Approche Comptable ou en Approche Prudentielle. Le Groupe Crédit Agricole a retenu l'Approche Prudentielle après en avoir notifié la BCE.

La partie « 5.3.7 III Exposition » du rapport financier annuel 2024, relative à la répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles a fait l'objet d'une mise à jour présentée ci-dessous.

REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2023 A JUIN 2025)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités ou risques de la Caisse régionale :

- une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée à la fraude aux moyens de paiement (prélèvements, virements, cartes bancaires, chèques)
- une exposition sur les pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail dont une provision suite contestation d'un accord collectif
- une exposition sur la catégorie Exécution liée à des erreurs de traitement (absence ou nonexhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, forclusion de dossiers en contentieux...)

Des plans d'action locaux correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale au Risque Opérationnel.

2.3.5 Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou sont décrites dans le rapport financier annuel pour l'exercice 2024. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui sont nés ou ont connu une évolution après le 03 avril 2025, date du dépôt auprès de l'AMF du Rapport Financier Annuel. Sont aussi évoqués des dossiers en cours qui n'ont pas fait l'objet d'évolution depuis cette date.

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2025 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées sur les états financiers consolidés en paragraphe 6.7

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 02 mai 2017, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a été assignée par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 80,8 millions d'euros. Le Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence dans sa décision du 12 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement aux dépens ainsi qu'à l'indemnisation de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou. Cette décision correspond à l'analyse faite par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou sur l'absence de fondement de cette action. Elle a toutefois fait l'objet d'appel de la part de la partie adverse.

2.3.6 Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du rapport financier annuel de 2024 dans le paragraphe 5.3.9.

3 Etats financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2025 (ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou en date du 25 Juillet 2025

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

Cadre général

Présentation juridique de l'entité

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU

Société Coopérative à capital variable, régie par les dispositions du Livre V du Code Monétaire et Financier, au capital de 95 639 597,25 Euros

Siège Social et Services Administratifs : 18 rue Salvador Allende CS 50307 86008 POITIERS CEDEX FRANCE

Direction Générale et Services Administratifs : 45 Boulevard Winston Churchill BP 4114 37041 TOURS CEDEX 1 FRANCE

RCS POITIERS: D 399 780 097

Etats financiers consolidés

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts et produits assimilés (1)	4.1	217 204	241 263
Intérêts et charges assimilées (1)	4.1	- 165 639	- 195 009
Commissions (produits) (1)	4.2	83 229	91 000
Commissions (charges) (1)	4.2	- 9 754	- 18 270
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par	4.3	6 021	10 353
résultat	4.5	6 021	10 333
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		- 408	- 1 280
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		6 429	11 633
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par	4.4	49 597	46 562
capitaux propres	7.7	45 557	40 302
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en		_	_
capitaux propres recyclables			
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés		49 597	46 562
en capitaux propres non recyclables (dividendes)			
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs	4.5	-	64
financiers au coût amorti Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au			
coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la			
juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur		_	_
par résultat			
Produit net des activités d'assurance		_	_
Produits des activités d'assurance		_	_
Charges afférentes aux activités d'assurance		_	_
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	_
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents			
aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités			_
d'assurance			
Produits des autres activités	4.6	10 557	10 761
Charges des autres activités	4.6	- 3 010	- 2 982
Produit net bancaire		188 205	183 742
Charges générales d'exploitation	4.7	- 103 632	- 101 200
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des			
immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	- 5 054	- 4 998
Résultat brut d'exploitation		79 519	77 544
Coût du risque	4.9	- 11 597	- 5 280
Résultat d'exploitation		67 922	72 264
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0, 322	72 204
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	204	- 2
Variations de valeur des écarts d'acquisition	7.10	204	-
Résultat avant impôt		68 126	72 262
Impôts sur les bénéfices	4.11		
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	4.11	- 3 552	- 6 177 -
Résultat net		64 574	66 085
		04 3/4	00 085
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net part du Groupe		64 574	66 085

⁽¹⁾ Au 30 juin 2024, les commissions intégraient un produit de 8 232 milliers d'euros et une charge de 8 336 milliers d'euros au titre de la marge collecte, qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024.

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Résultat net		64 574	66 085
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12		875
Gains et pertes actuaries sur avantages post emploi Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit	4.12	-	6/3
propre (1)		-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux	4.12	85 362	44 189
propres non recyclables (1) Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres			
non recyclables		-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	85 362	45 064
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	- 2 636	- 1 554
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	82 726	43 510
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	412	671
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables		-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres		-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	412	671
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	21	- 16
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	433	655
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.12	83 159	44 165
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		147 733	110 250
Dont part du Groupe		147 733	110 250
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables			
(1) Montant du transfert en reserves à elements non recyclables		-	

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales		57 157	55 606
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	458 819	317 157
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		65 345	58 319
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		393 474	258 838
Instruments dérivés de couverture		119 270	125 643
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	1 576 146	1 475 657
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		26 788	26 391
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		1 549 358	1 449 266
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	14 174 880	14 491 172
Prêts et créances sur les établissements de crédit		1 489 392	1 738 958
Prêts et créances sur la clientèle		12 158 567	12 224 972
Titres de dettes		526 921	527 242
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 78 743	- 70 744
Actifs d'impôts courants et différés		61 003	71 805
Comptes de régularisation et actifs divers		179 957	153 344
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.5	77 151	77 388
Immobilisations corporelles		73 032	69 632
Immobilisations incorporelles		3 596	3 554
Ecarts d'acquisition	6.6	3 579	3 579
Total de l'Actif		16 705 847	16 773 793

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	63 031	55 625
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		63 031	55 625
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		24 463	35 142
Passifs financiers au coût amorti	6.4	13 194 098	13 386 202
Dettes envers les établissements de crédit		7 859 527	7 986 764
Dettes envers la clientèle		5 209 143	5 277 765
Dettes représentées par un titre		125 428	121 673
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 1 230	- 1 510
Passifs d'impôts courants et différés		6 898	1 506
Comptes de régularisation et passifs divers		395 954	403 545
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.7	56 174	61 426
Dettes subordonnées		-	-
Total dettes		13 739 388	13 941 936
Capitaux propres		2 966 459	2 831 857
Capitaux propres part du Groupe		2 966 459	2 831 857
Capital et réserves liées		619 094	612 484
Réserves consolidées		1 741 700	1 680 895
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		541 091	457 932
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Résultat de la période		64 574	80 546
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Total du passif		16 705 847	16 773 793

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

		Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle							
	Capital et réserves liées			Gains et pertes cor	mptabilisés directement en o	capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
(en milliers d'euros)	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2024	420 960	584 272	- 1 297	1 316 109	2 320 043	- 2 813	333 092	330 279		2 650 321		-	-	-	-	2 650 321
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2024 Retraités	420 960	584 272	- 1 297	1 316 109	2 320 043	- 2 813	333 092	330 279	-	2 650 321	-	-	-	-	-	2 650 321
Augmentation / Réduction de capital	- 883	-	-	-	- 883		-	-	-	- 883		-	-	-	-	- 883
Variation des titres autodétenus	-	-	- 344	-	- 344	-	-	-	-	- 344	-	-	-	-	-	- 344
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- '
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 1
Dividendes versés au 1er semestre 2024	-	- 20 441	-	-	- 20 441	-	-	-	-	- 20 441	-	-	-	-	-	- 20 441
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 1
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	- 883	- 20 441	- 344	-	- 21 668		-	-	-	- 21 668	-	-	-	-	-	- 21 668
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	· ·	-	-	-	-	655	43 510	44 165	-	44 165	-	-	-	-	-	44 165
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- '
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		- '
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- '
Résultat du 1er semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	66 085	66 085	-	-	-	-	-	66 085
Autres variations	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Capitaux propres au 30 juin 2024	420 077	563 832	-1641	1 316 109	2 298 376	- 2 158	376 602	374 444	66 085	2 738 904	-	-	-	-	-	2 738 904
Augmentation / Réduction de capital	- 5 200	- 405	-		- 5 605		-	-	-	- 5 605	-			-	-	- 5 605
Variation des titres autodétenus	-	-	820	-	820	-	-	-	-	820	-	-	-	-	-	820
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- '
Mouvements liés aux paiements en actions	-	299	-	-	299	-	-	-	-	299	-	-	-	-	-	299
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	- 5 200	- 106	820	-	- 4 486	-	-	-	-	- 4 486	-	-	-	-	-	- 4 486
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	53	-	-	53	781	82 707	83 488	-	83 541	-	-	-	-	-	83 541
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en		55	_		55		- 55	- 55				_		_	_	. '
réserves	· ·	33			33		-55	- 33	-	_	_					- 1
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 1
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence Résultat du 2nd semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	14 461	14 461	-	-	-	-	-	14 461
Autres variations (2)		- 565	1		- 565			_	14 401	- 565	_					- 565
Capitaux propres au 31 décembre 2024	414 877	563 214	- 821	1 316 109	2 293 379	-1377	459 309	457 932	80 546	2 831 857						2 831 857
	414 8//		- 021	1 316 109		-13//	459 309	457 932		2 831 837	-	-	-	-	-	2 831 837
Affectation du résultat 2024	-	80 546	-		80 546	· ·	-	-	- 80 546	-	-	-	-	-		
Capitaux propres au 1er janvier 2025	414 877	643 760	- 821	1 316 109	2 373 925	-1377	459 309	457 932	-	2 831 857	-	-	-	-	-	2 831 857
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraités	414 877	643 760	-821	1 316 109	2 373 925	-1377	459 309	457 932	-	2 831 857	-	-	-	-	-	2 831 857
Augmentation / Réduction de capital	7 421	-	-	-	7 421	-	-	-	-	7 421	-	-	-	-	-	7 421
Variation des titres autodétenus	-	-	-811	-	-811	-	-	-	-	- 811	-	-	-	-	-	- 811
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- '
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 - '
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	- 19 742	-	-	- 19 742	-	-	-	-	- 19 742	-	-	-	-	-	- 19 742
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- '
Mouvements liés aux paiements en actions		-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-		1 - '
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	7 421	- 19 742	-811	-	- 13 132	-	-	-	-	- 13 132	-	-	-	-	-	- 13 132
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	433	82 726	83 159	-	83 159	-	-	-	-	-	83 159
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	=	-	-	ē	-	-	-	-	-	-	-	-	÷.	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves		-	· ·	-	-	-	-					-	-	1	-	1 - '
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	1
Résultat du 1er semestre 2025	-	· ·	· -	-	-	-	-	· -	64 574	64 574	-	-	-	-	-	64 574
Autres variations	_	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2025	422 298	624 019	- 1 632	1 316 109	2 360 794	- 944	542 035	541 091	64 574	2 966 459	-	-			-	2 966 459

⁽¹⁾ Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

⁽²⁾ Impact en réserves de l'annulation de certificats coopératifs d'investissement autodétenus

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros) Notes	30/06/2025	30/06/2024
Résultat avant impôt	68 126	72 262
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des	5 055	4 998
immobilisations corporelles et incorporelles Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	14 355	6 616
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-	-
Résultat net des activités d'investissement	- 204	2
Résultat net des activités de financement	588	940
Autres mouvements	7 611	10 209
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	27 405	22 765
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 72 957	- 216 176
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 18 292	338 287
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 120 580	8 409
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 46 271	60 441
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	11 066	3 092
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 247 034	194 053
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	- 151 503	289 080
Flux liés aux participations (1)	- 6 283	- 660
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 7 674	- 7 270
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	- 13 957	- 7 930
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	- 12 307	- 21 195
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	- 7 298	8 318
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	- 19 605	- 12 877
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	- 185 065	268 273
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	623 756	544 395
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	55 606	60 469
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	568 150	483 926
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	438 691	812 668
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	57 157	55 907
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	381 534	756 761
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	- 185 065	268 273

- * Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)
- ** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)
- (1) Flux liés aux participations: Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2025, l'impact net des flux sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s'élève à 660 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes:
 - Augmentation de capital SACAM AVENIR pour 1 952 milliers d'euros
 - Acquisition de titres SACAM SANTE ET TERRITOIRE pour 2 010 milliers d'euros
 - Appel de fonds SACAM TRANSITION ET ENERGIE pour 2 189 milliers d'euros
 - Acquisition de titres SERANTIS pour 188 milliers d'euros par la SAS CATP EXPANSION
 - Cession de titres FINANCIERE GN3 pour 164 milliers d'euros par la SAS CATP EXPANSION
 - Cession de titres 3BE pour 363 milliers d'euros par la SAS CATP EXPANSION
- (2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : il comprend le paiement des dividendes versés à ses actionnaires, à hauteur de 19 742 milliers d'euros pour le premier semestre 2025. Ce montant comprend également l'évolution du capital des Caisses Locales pour 7 421 milliers d'euros.
- (3) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : ils comprennent essentiellement l'émission des titres seniors du FCT Crédit Agricole Habitat 2025 placés sur le marché pour un montant de 12 500 milliers d'euros et le remboursement des titres seniors du FCT Crédit Agricole Habitat 2020 placés sur le marché pour un montant de 18 246 milliers d'euros.

Notes annexes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou au 30 juin 2025 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2024 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou au 30 juin 2025 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2025 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2025.

Celles-ci portent sur:

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IAS 21 / IFRS 1 Manque d'échangeabilité d'une devise	01/01/2025	Non

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2025 non encore appliquées par le Groupe

• IFRS 9 / IFRS 7 - Classement et évaluation des instruments financiers

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI. Ces amendements requerront des informations supplémentaires concernant les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les instruments financiers assortis de caractéristiques conditionnelles.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2025

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2025 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2025.

• IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, sous réserve d'adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 18 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS.

Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IAS 7 Classification des flux de trésorerie liés aux appels de variation de marge sur les contrats « collatéralisés au marché »	01/01/2025	Non
IAS 38 Reconnaissance des actifs incorporels résultant d'engagements liés au climat	01/01/2025	Non
IFRS 9 / IFRS 17 / IFRS 15 / IAS 37 Garanties émises sur les obligations d'autres entités	01/01/2025	Non
IFRS 15 Reconnaissance des revenus provenant des frais de scolarité	01/01/2025	Non

1.2 Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Principales opérations de structure

> FCT Crédit Agricole Habitat 2025

Au 30/06/2025, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2025) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 17 avril 2025. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2025 pour un montant de 1,684 milliards d'euros dont 26,3 millions d'euros cédés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 84,3 millions d'euros de titres subordonnés dont 1,3 millions d'euros souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et pour 800 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement), dont 12,5 millions d'euros souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (52%) et établissements de crédit (48%) pour un montant de 800 M€.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2025

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Hormis la sortie du FCT Crédit Agricole Habitat 2020 et l'entrée du FCT Crédit Agricole Habitat 2025, le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2024. Il comprend :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou
- Les 64 Caisses locales
- Les 3 sociétés de titrisation (FCT Crédit Habitat)
- La SAS Foncière Touraine Poitou
- La SAS CATP Expansion
- La SAS Square Habitat Touraine Poitou
- La SAS CATP Transition Energétique.

Périmètre de consolidation du Crédit	onsolidation Méthode de Mod			Siège social	Type d'entité et	% de co	ontrôle	% d'intérêt		
Agricole de la Touraine et du Poitou	consolidatio n	de périmètre	Implantation	(si différent de l'implantation)	nature du contrôle	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025	31/12/2024	
Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou	Intégration globale		France		Caisse régionale	NA	NA	NA	NA	
64 Caisses locales	Intégration globale		France		Caisses locales	NA	NA	NA	NA	
SAS Foncière Touraine Poitou	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%	
SAS CATP Expansion	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%	
SAS Square Habitat Touraine Poitou	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%	
SAS CATP Transition Energétique	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%	
FCT Crédit Agricole Habitat 2020	Intégration globale	Sortie	France		FCT	0%	100%	0%	100%	
FCT Crédit Agricole Habitat 2022	Intégration globale		France		FCT	100%	100%	100%	100%	
FCT Crédit Agricole Habitat 2024	Intégration globale		France		FCT	100%	100%	100%	100%	
FCT Crédit Agricole Habitat 2025	Intégration globale	Entrée	France		FCT	100%	0%	100%	0%	

2.3 Autres événements significatifs de la période

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas constaté d'autres évènements significatifs au 30 juin 2025 ayant un impact sur les comptes.

3 Risque de crédit

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre "Gestion des risques – Risques de crédit")

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains								
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis maturité		Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
(en milliers d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	525 707	- 333	1 909	- 41	-	-	527 616	- 374	527 242
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	525 707	- 333	1 909	- 41	-	-	527 616	- 374	527 242
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	44	- 47	-1	- 2	-	-	43	- 49	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, (2)	32 559	- 153	-	=			32 559	- 153	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance	- 32 515	102	-1	1	-	-	- 32 516	103	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		4		- 3		-		1	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	525 751	- 380	1 908	- 43	-	-	527 659	- 423	527 236
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 315		-		-		- 315		
Au 30 juin 2025	525 436	- 380	1 908	- 43	-	-	527 344	- 423	526 921
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

⁽¹⁾ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

⁽²⁾ Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

⁽³⁾ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Acti	ifs sains							
	Actifs soumis mois (S	à une ECL 12 Stage 1)		ne ECL à maturité ge 2)	Actifs dépré	Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
(en milliers d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)	
Au 31 décembre 2024	14 103	pertes -	brute -	pertes -	-	pertes -	14 103	pertes (b)	14 103	
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-		
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-		
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-		
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-		
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-		
Total après transferts	14 103	-	-	-	-	-	14 103	-	14 103	
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	5 178	-	-	-	-	-	5 178	-		
Nouvelle production : achat, octroi, origination, (2)	8 956	- 2	-	-			8 956	- 2		
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance	- 3 778	2	-	-	-	-	- 3 778	2		
Passages à perte					-	-	-	-		
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-		
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-		
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-		
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	=	-		
Autres	-	=	-	-	-	-	=	<u> </u>		
Total	19 281	-		-		-	19 281	-	19 281	
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-			
Au 30 juin 2025	19 281	-	-	-		-	19 281	-	19 281	
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-			

⁽¹⁾ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

⁽²⁾ Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

⁽³⁾ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'act

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

		Acti	fs sains						
	Actifs soumis mois (S	à une ECL 12 tage 1)	Actifs soumis à u	ne ECL à maturité ge 2)	Actifs dépréd	iés (Stage 3)	Total		
(en milliers d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	11 068 736	- 50 962	1 214 057	- 99 528	195 964	- 103 295	12 478 757	- 253 785	12 224 972
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 416 169	- 10 052	384 424	19 072	31 745	- 9 211	-	- 191	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 855 993	6 059	855 993	- 11 068			-	- 5 009	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	447 127	- 16 686	- 447 127	26 883			-	10 197	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 8 878	589	- 29 233	3 507	38 111	- 10 375	-	- 6 279	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	1 575	- 14	4 791	- 250	- 6 366	1 164	-	900	
Total après transferts	10 652 567	- 61 014	1 598 481	- 80 456	227 709	- 112 506	12 478 757	- 253 976	12 224 781
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	22 059	11 250	- 60 712	- 28 896	- 14 055	4 170	- 52 708	- 13 476	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, (2)	834 182	- 5 751	84 663	- 8 277			918 845	- 14 028	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance	- 804 158	4 199	- 145 261	9 124	- 9 658	9 609	- 959 077	22 932	
Passages à perte					- 4 397	3 882	- 4 397	3 882	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	- 114	-	-	3	- 114	3	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		12 802		- 29 743		- 9 889		- 26 830	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 7 965	-	-	-	-	565	- 7 965	565	
Total	10 674 626	- 49 764	1 537 769	- 109 352	213 654	- 108 336	12 426 049	- 267 452	12 158 597
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 718		- 392		1 080		- 30		
Au 30 juin 2025	10 673 908	- 49 764	1 537 377	- 109 352	214 734	- 108 336	12 426 019	- 267 452	12 158 567
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	=		-		-		-		

⁽¹⁾ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

⁽²⁾ Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

⁽³⁾ inclut les variations des réévaluations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

		Acti	ifs sains			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	Actifs soumis mois (S	à une ECL 12 Stage 1)	Actifs soumis à u (Sta	ne ECL à maturité ge 2)	Actifs dépré			tal
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Au 31 décembre 2024	21 857	pertes - 25	4 534	- 328	-	pertes -	26 391	- 353
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	=
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	21 857	- 25	4 534	- 328	-	-	26 391	- 353
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	239	4	158	77	-	-	397	81
Réévaluation de juste valeur sur la période	319		169		-		488	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, (2)	330	-1	-	-			330	- 1
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance	- 410	5	- 11	1	-	-	- 421	6
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		76		-		76
Changements dans le modèle / méthodologie		-		=		-		=
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	22 096	- 21	4 692	- 251	-	-	26 788	- 272
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-	
Au 30 juin 2025	22 096	- 21	4 692	- 251	-	-	26 788	- 272
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

⁽¹⁾ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

⁽²⁾ Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

⁽³⁾ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Au 30/06/2025, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée.	
	Page 76 sur 113
	-

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle	
Au 30/06/2025, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas concernée.	
	Page 77 sur 113

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Engagem	ents sains						
	Engagements sou mois (S	ımis à une ECL 12 itage 1)	Engagements so maturité		Engagements (Stag			Total	
(en milliers d'euros)	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	944 259	- 8 673	83 913	- 6 724	12 376	- 2 700	1 040 548	- 18 097	1 022 451
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 38 518	- 186	38 081	174	437	- 201	-	- 213	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 53 002	570	53 002	- 728			-	- 158	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	14 583	- 756	- 14 583	882			-	126	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 282	1	- 426	26	708	- 328	-	- 301	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	183	- 1	88	- 6	- 271	127	-	120	
Total après transferts	905 741	- 8 859	121 994	- 6 550	12 813	- 2 901	1 040 548	- 18 310	1 022 238
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	- 7 366	1 300	- 13 812	- 990	807	752	- 20 371	1 062	
Nouveaux engagements donnés (2)	308 992	- 3 428	27 799	- 3 478			336 791	- 6 906	
Extinction des engagements	- 316 271	2 668	- 41 699	3 828	- 1 015	174	- 358 985	6 670	
Passages à perte					-	-	=	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	=	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2 061		- 1 340		577		1 298	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 87	-1	88	-	1 822	1	1 823	-	
Au 30 juin 2025	898 375	- 7 559	108 182	- 7 540	13 620	- 2 149	1 020 177	- 17 248	1 002 929

⁽¹⁾ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

⁽²⁾ Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie

		Engageme	ents sains						
		une ECL 12 mois (Stage L)	Engagements soumis (Sta		Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
(en milliers d'euros)	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	322 340	- 5 929	22 738	- 12 666	7 084	- 4 870	352 162	- 23 465	328 697
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	1 049	- 869	- 1 059	1 148	10	- 6	-	273	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 1 534	21	1 534	- 89			-	- 68	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	2 583	- 890	- 2 583	1 235			-	345	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	- 10	2	10	- 6	-	- 4	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	ē	-	-	÷	ē	
Total après transferts	323 389	- 6 798	21 679	- 11 518	7 094	- 4 876	352 162	- 23 192	328 970
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	57 672	4 468	1 189	2 303	- 1 198	694	57 663	7 465	
Nouveaux engagements donnés (2)	146 757	- 625	5 046	- 801			151 803	- 1 426	
Extinction des engagements	- 89 084	4 415	- 3 857	771	- 1 199	717	- 94 140	5 903	
Passages à perte					-	=	÷	=	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	=	-	=	-	=	÷	=	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		679		2 332		- 23		2 988	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		=	
Variations de périmètre	-	-	-	=	-	-	-	=	
Autres	- 1	- 1	-	1	1	-	=	=	
Au 30 juin 2025	381 061	- 2 330	22 868	- 9 215	5 896	- 4 182	409 825	- 15 727	394 098

⁽¹⁾ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

⁽²⁾ Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2025			Exposition	ns nettes de dépréd	ciations		
	Actifs financiers a		Actifs financiers à la				
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
Allemagne	-	-	15 779	27 217	42 996	-	42 996
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	258 875	258 875	12	258 887
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taïwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	
Total	-	-	15 779	286 092	301 871	12	301 883

31/12/2024			Exposition	ns nettes de dépré	ciations		
	Actifs financiers par rés		Actifs financiers à la				
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
Allemagne	-	-	15 610	27 292	42 902	-	42 902
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	256 957	256 957	- 188	256 769
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taïwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	15 610	284 249	299 859	- 188	299 671

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Sur les actifs financiers au coût amorti	175 224	176 170
Opérations avec les établissements de crédit	1 068	2 114
Opérations internes au Crédit Agricole	29 890	36 999
Opérations avec la clientèle	138 809	132 909
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	5 457	4 148
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	255	138
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	255	138
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	41 725	64 955
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts (1) (2) (3)	217 204	241 263
Sur les passifs financiers au coût amorti	- 138 432	- 158 303
Opérations avec les établissements de crédit	- 2 222	- 5 212
Opérations internes au Crédit Agricole	- 105 859	- 123 180
Opérations avec la clientèle	- 28 519	- 27 735
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	- 1 832	- 2 176
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 27 129	- 36 626
Autres intérêts et charges assimilées	- 78	- 80
Charges d'intérêts (3)	- 165 639	- 195 009

⁽¹⁾ dont 1 575 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 2025 contre 1 153 milliers d'euros au 30 juin 2024.

⁽²⁾ dont 3 272 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2025 contre 2 993 milliers d'euros au 30 juin 2024.

⁽³⁾ Au 30 juin 2024, un produit de 8 232 milliers d'euros et une charge de 8 336 milliers d'euros auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Ceux-ci ont été enregistrés en produits et charges de commissions (Cf. note 4.2 des présents comptes consolidés). Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024.

4.2 Produits et charges de commissions

	30/06/2025 30/06/2024					
(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	24	- 49	- 25	38	- 53	- 15
Sur opérations internes au Crédit Agricole	2 403	- 1 104	1 299	11 195	- 9 429	1 766
Sur opérations avec la clientèle	2 462	- 353	2 109	2 545	- 346	2 199
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	95	-	95	63	-	63
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	621	-	621	114	-	114
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	76 655	- 7 880	68 775	75 376	- 8 272	67 104
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	969	- 368	601	1 669	- 170	1 499
Total Produits et charges de commissions (1)	83 229	- 9 754	73 475	91 000	- 18 270	72 730

⁽¹⁾ Au 30 juin 2024, les commissions intègrent un produit de 8 232 milliers d'euros et une charge de 8 336 milliers d'euros au titre de la marge collecte, qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par l'activité banque de proximité.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Dividendes reçus	416	491
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	- 421	- 1 250
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 962	9 581
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	3 618	1 427
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	292	209
Résultat de la comptabilité de couverture	154	- 105
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 021	10 353

⁽¹⁾ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

		30/06/2025		30/06/2024		
(en milliers d'euros)	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	58 551	- 58 529	22	74 177	- 74 230	- 53
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	26 853	- 27 864	- 1 011	34 275	- 37 302	- 3 027
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	31 698	- 30 665	1 033	39 902	- 36 928	2 974
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	223 621	- 223 489	132	325 639	- 325 691	- 52
Variations de juste valeur des éléments couverts	107 716	- 115 905	- 8 189	142 957	- 182 733	- 39 776
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	115 905	- 107 584	8 321	182 682	- 142 958	39 724
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-		-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	282 172	- 282 018	154	399 816	- 399 921	- 105

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

• Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

• Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

• Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du premier semestre 2025.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	49 597	46 562
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	49 597	46 562

⁽¹⁾ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Titres de dettes	-	64
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	64
Titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	-	64

⁽¹⁾ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	444	94
Autres produits (charges) nets (1)	7 103	7 685
Produits (charges) des autres activités	7 547	7 779

⁽¹⁾ Dont 6 621 milliers d'euros au 30/06/2025 de produits nets liés à la filiale SAS Square Habitat Touraine Poitou (contre 6 714 milliers d'euros au 30/06/2024)

⁽²⁾ Dont acompte sur dividendes versés par la SAS Rue La Boétie pour 47 813 milliers d'euros en 2025 contre 44 774 milliers d'euros en 2024.

4.7 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Charges de personnel	- 64 942	- 63 374
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	- 3 328	- 3 072
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 35 362	- 34 754
Charges générales d'exploitation	- 103 632	- 101 200

⁽¹⁾ La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas comptabilisé de charge au titre du fonds de résolution au 30 juin 2025 et au 30 juin 2024

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Dotations aux amortissements	- 5 054	- 4 998
Immobilisations corporelles (1)	- 5 052	- 4 996
Immobilisations incorporelles	- 2	- 2
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	- 5 054	- 4 998

⁽¹⁾ Dont 888 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2025 contre 739 milliers d'euros au 30 juin 2024

4.9 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur	- 1 245	- 1 496
engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)		55
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	5 870	9 423
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3	- 11
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 152	4 065
Engagements par signature	4 715	5 369
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	- 7 115	- 10 919
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	77	- 49
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 9 826	- 11 057
Engagements par signature	2 634	187
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	- 7 904	- 3 593
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 9 142	- 2 602
Engagements par signature	1 238	- 991
Autres actifs (C)	23	12
Risques et charges (D)	- 2 207	- 157
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	- 11 333	- 5 234
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 474	- 297
Récupérations sur prêts et créances	324	365
comptabilisés au coût amorti	324	365
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	- 114	- 114
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Autres produits	-	=
Coût du risque	- 11 597	- 5 280

4.10Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	204	- 2
Plus-values de cession	203	-
Moins-values de cession	1	- 2
Résultat de cession sur participations consolidées	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	204	- 2

4.11Impôts

Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Charge d'impôt courant	- 5 174	- 8 323
Charge d'impôt différé	1 622	2 146
Total Charge d'impôt	- 3 552	- 6 177

Dans le cadre de la Loi de finances 2025, il a été institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Elle s'applique, selon des seuils différents, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires 2024 ou 2025 dépasse 1 Md€ ou 3 Md€.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont celui-ci est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2025) et au titre de l'exercice précédent (2024). Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2024 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

Au titre de la Loi de finances 2025, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'est pas assujettie à cette contribution exceptionnelle.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	_	_
Autres variations	_	_
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	412	671
Ecart de réévaluation de la période	492	612
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	- 80	59
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises	21	- 16
mises en équivalence	21	- 10
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	433	655
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	875
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	85 362	44 189
Ecart de réévaluation de la période	85 362	44 189
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	- 2 636	- 1 554
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des		-
entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités		
abandonnées	•	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	82 726	43 510
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	83 159	44 165
Dont part du Groupe	83 159	44 165
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	

5 Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et conformes à la nomenclature en usage au sein de Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- Banque de proximité
- Gestion pour compte propre et divers

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

	30/06/2025				
DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEUR D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 - Banque de Proximité	51 565	73 475		7 547	132 587
2 - Gestion pour compte propre et divers (1)			55 618		55 618
TOTAUX	51 565	73 475	55 618	7 547	188 205

⁽¹⁾ Dont acompte sur dividendes versés par la SAS Rue La Boétie pour 47 813 milliers d'euros.

	30/06/2024				
DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEUR D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 - Banque de Proximité	46 254	72 730		7 779	126 763
2 - Gestion pour compte propre et divers (1)			56 979		56 979
TOTAUX	46 254	72 730	56 979	7 779	183 742

⁽¹⁾ Dont acompte sur dividendes versés par la SAS Rue La Boétie pour 44 774 milliers d'euros.

6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	65 345	58 319
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	393 474	258 838
Instruments de capitaux propres	114 486	112 737
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	278 988	146 101
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	458 819	317 157
Dont Titres prêtés	-	-

⁽¹⁾ Dont 97 579 milliers d'euros d'OPCVM au 30 juin 2025 (contre 88 758 milliers d'euros au 31 décembre 2024)

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	63 031	55 625
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	63 031	55 625

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2025 31/12/2024			31/12/2024	24	
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	26 788	272	- 1 147	26 391	353	- 1 639
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 549 358	570 047	- 5 707	1 449 266	484 982	- 6 005
Total	1 576 146	570 319	- 6 854	1 475 657	485 335	- 7 644

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

		30/06/2025			31/12/2024		
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	
Effets publics et valeurs assimilées	15 779	8	- 646	15 610	10	- 787	
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 009	264	- 501	10 781	343	- 852	
Total des titres de dettes	26 788	272	- 1 147	26 391	353	- 1 639	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-	
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	26 788	272	- 1 147	26 391	353	- 1 639	
Impôts sur les bénéfices		- 70	-		- 91	-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		202	- 1 147		262	- 1 639	

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2025		31/12/2024			
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	7 131	-	- 36	7 128	-	- 39
Titres de participation non consolidés	1 542 227	570 047	- 5 671	1 442 138	484 982	- 5 966
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 549 358	570 047	- 5 707	1 449 266	484 982	- 6 005
Impôts sur les bénéfices		- 16 878	-		- 14 241	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		553 169	- 5 707		470 741	- 6 005

<u>Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période</u>

	30/06/2025			31/12/2024		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés	Pertes cumulées réalisées	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés	Pertes cumulées réalisées
(en milliers d'euros)						
Actions et autres titres à revenu	-	-	-	-	-	-

Titres de participation non consolidés	-	-	-	293	56	- 3
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	-	-	-	293	56	- 3
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		1	1		56	- 3

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Au cours de l'exercice 2024, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a procédé à la cession de 3 997 titres C2MS pour un montant total de 96 milliers d'euros dégageant une plus-value de 56 milliers d'euros. Cette cession résulte de la mise en œuvre de la clause d'ajustement du pacte actionnaire AVEM signé par la Caisse régionale qui prévoit un ajustement du capital tous les 3 ans prenant en compte l'activité confiée à AVEM, prestataire de services monétiques et informatiques dans le domaine des moyens de paiement et de l'informatique de proximité.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 489 392	1 738 958
Prêts et créances sur la clientèle	12 158 567	12 224 972
Titres de dettes	526 921	527 242
Valeur au bilan	14 174 880	14 491 172

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	18 925	13 753
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux	6 174	8 436
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	356	350
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	19 281	14 103
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	19 281	14 103
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	445 507	589 709
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	1 024 604	1 135 146
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 470 111	1 724 855
Valeur au bilan	1 489 392	1 738 958

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	2 108	2 317
Autres concours à la clientèle	12 384 002	12 425 895
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	396	398
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	11 327	11 962
Comptes ordinaires débiteurs	28 186	38 185
Valeur brute	12 426 019	12 478 757
Dépréciations	- 267 452	- 253 785
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	12 158 567	12 224 972
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	12 158 567	12 224 972

Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	286 250	284 398
Obligations et autres titres à revenu fixe	241 094	243 218
Total	527 344	527 616
Dépréciations	- 423	- 374
Valeur au bilan	526 921	527 242

6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Dettes envers les établissements de crédit	7 859 527	7 986 764
Dettes envers la clientèle	5 209 143	5 277 765
Dettes représentées par un titre	125 428	121 673
Valeur au bilan	13 194 098	13 386 202

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	71 363	30 599
dont comptes ordinaires créditeurs	70 164	30 012

dont comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Total	71 363	30 599
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	108	37
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	7 788 056	7 956 128
Total	7 788 164	7 956 165
Valeur au bilan	7 859 527	7 986 764

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	3 580 366	3 662 038
Comptes d'épargne à régime spécial	50 859	50 652
Autres dettes envers la clientèle	1 577 918	1 565 075
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	5 209 143	5 277 765

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables (1)	86 594	77 013
Emprunts obligataires	38 834	44 660
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	125 428	121 673

⁽¹⁾ La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a émis des titres négociables à court terme (NEU CP - Negotiable European Commercial Paper) pour 86 000 milliers d'euros au 30/06/2025.

6.5 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2025
Valeur brute	96 792	-	1 614	- 272	-	-	98 134
Amortissements et dépréciations	- 19 404	-	- 1 579	-	-	-	- 20 983
Valeur au bilan (1)	77 388	-	35	- 272	-	-	77 151

⁽¹⁾ Y compris immeubles de placement donnés en location simple $\,$

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Valeur brute	95 516	-	5 808	- 4 532	-	-	96 792
Amortissements et dépréciations	- 17 121	-	- 3 163	880	-	-	- 19 404
Valeur au bilan (1)	78 395	-	2 645	- 3 652		•	77 388

6.6 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2024 BRUT	31/12/2024 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2025 BRUT	30/06/2025 NET
SAS Square Habitat Touraine Poitou	3 579	3 579	-	-	-	-	-	3 579	3 579
TOTAL	3 579	3 579	-	-	-	-	-	3 579	3 579

Un écart d'acquisition a été constaté pour la première fois au 31/12/2021 suite à l'entrée de la SAS Square Habitat Touraine Poitou dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Au 30 juin 2025, sur la base des travaux d'analyse des éléments incorporels de la SAS Square Habitat Touraine Poitou, aucune dépréciation de l'écart d'acquisition ne s'avère nécessaire.

6.7 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvemen ts	30/06/2025
Risques sur les produits épargne-logement	3 225	-	77	-	- 360	-	1	2 943
Risques d'exécution des engagements par signature (4)	41 562	-	36 146	=	- 44 733	-	-	32 975
Risques opérationnels (1)	6 539	-	-	-	- 550	-	-	5 989
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	2 560	-	1 167	-	-	-	- 1	3 726
Litiges divers	3 418	-	1 219	- 59	- 52	-	-	4 526
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques (3)	4 122	-	2 443	- 544	- 6	-	-	6 015
TOTAL	61 426	-	41 052	- 603	- 45 701	-	-	56 174

⁽¹⁾ Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

⁽⁴⁾ Suite au changement de méthode de provisionnement du risque crédit au 01/01/2018, les schémas comptables du groupe entrainent la comptabilisation de flux techniques de

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvemen ts	31/12/2024
Risques sur les produits épargne-logement	4 497	-	4	-	- 1 275	-	- 1	3 225
Risques d'exécution des engagements par signature (4)	44 561	-	96 166	÷	- 99 163	-	- 2	41 562
Risques opérationnels (1)	6 131	-	891	- 482	-	-	- 1	6 539
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	2 975	-	246	-	-	-	- 661	2 560
Litiges divers	3 826	-	530	- 683	- 556	-	301	3 418
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques (3)	4 242	-	1 540	- 1 148	- 211	-	- 301	4 122
TOTAL	66 232	-	99 377	- 2 313	- 101 205	-	- 665	61 426

⁽¹⁾ Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement

Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Le coefficient d'utilisation des droits à prêt avait été estimé à dire d'expert à la suite de la hausse des taux de 2022. Au 31 décembre 2024, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou avait décidé de figer le niveau de la provision Épargne Logement à son niveau du 30 juin 2024 compte tenu de l'incertitude quant au niveau futur du coefficient d'utilisation des droits à prêt des PEL au regard de la stabilisation du marché immobilier.

⁽²⁾ Dont 910 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

⁽³⁾ Dont 2 241 milliers d'euros de provisions sur les intérêts des DAT à taux progressif

⁽²⁾ Dont 910 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

⁽³⁾ Dont 2 308 milliers d'euros de provisions sur les intérêts des DAT à taux progressif

⁽⁴⁾ Suite au changement de méthode de provisionnement du risque crédit au 01/01/2018, les schémas comptables du groupe entrainent la comptabilisation de flux techniques de dotations et de reprises.

Le Groupe considère disposer désormais d'un recul suffisant pour calibrer le coefficient d'utilisation des droits à prêt en tenant comptes d'observations historiques.

Le Groupe a, par ailleurs, poursuivi ses travaux d'affinement méthodologique, notamment des modalités de prise en compte des scénarios de taux (approche multi-scénario).

Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 3 325 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 3 325 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

6.8 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2025

Au 30 juin 2025, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 30/06/2025	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 027 667	16,39%	0,00%
Dont part du Public	948 716	15,13%	
Dont part Sacam Mutualisation	59 493	0,95%	
Dont part autodétenue	19 458	0,31%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 581 647	25,22%	0,00%
Dont part du Public	-	0,00%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	
Dont part Sacam Mutualisation	1 581 647	25,22%	
Parts sociales	3 662 135	58,39%	100,00%
Dont 64 Caisses Locales	3 662 116	58,39%	
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	18	0,00%	
Dont Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	
Dont Autres	-	0,00%	
Total	6 271 449	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 95 640 milliers d'euros.

Intérêts aux parts sociales

Au titre de l'exercice 2024, l'Assemblée générale du 28/03/2025 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 3,00%.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
Année de l'attachement	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2021	2,98	2,98	1,60%
2022	3,28	3,28	2,50%
2023	3,19	3,19	3,10%
2024	3,21	3,21	3,00%

Dividendes payés au cours de la période

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 19 742 milliers d'euros en 2025 contre 20 441 milliers d'euros en 2024.

7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Engagements donnés	1 459 548	1 421 931
Engagements de financement	1 020 177	1 040 548
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 020 177	1 040 548
Engagements de garantie	439 371	381 383
Engagements d'ordre des établissements de crédit	87 400	79 976
Engagements d'ordre de la clientèle	351 971	301 407
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	4 682 753	4 628 201
Engagements de financement	16 099	16 099
Engagements reçus des établissements de crédit	16 099	16 099
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	4 660 514	4 610 956
Engagements reçus des établissements de crédit	328 066	322 258
Engagements reçus de la clientèle	4 332 448	4 288 698
Engagements sur titres	6 140	1 146
Titres à recevoir	6 140	1 146

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH)	4 329 130	4 455 023
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	-	-
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	4 329 130	4 455 023
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	-	-
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	-	-

Au 30 juin 2025 la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2025, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a apporté 4 329 130 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 455 023 milliers d'euros au 31 décembre 2024. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a apporté notamment :

- 916 886 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 947 612 milliers d'euros au 31 décembre 2024;
- 169 709 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 159 745 milliers d'euros au 31 décembre 2024 ;
- 3 242 535 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 3 347 666 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

8 Reclassements d'instruments financiers

Reclassements effectués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas opéré en 2025 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	30/06/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	65 345	Niveau 1	65 345	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	65 345	-	65 345	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	393 474	144 450	68 689	180 335
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	114 486	-	15 533	98 953
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	278 988	144 450	53 156	81 382
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 700	-	-	2 700
Titres de dettes	276 288	144 450	53 156	78 682
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 576 146	24 813	1 540 085	11 248
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 549 358	-	1 538 110	11 248
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	26 788	24 813	1 975	-
Instruments dérivés de couverture	119 270	-	119 270	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 154 235	169 263	1 793 389	191 583
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-
			1	

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	58 319	-	58 319	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	58 319	-	58 319	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	258 838	13 390	68 744	176 704
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	112 737	-	15 044	97 693
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	146 101	13 390	53 700	79 011
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 017	-	-	2 017
Titres de dettes	144 084	13 390	53 700	76 994
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 475 657	24 346	1 440 167	11 144
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 449 266	-	1 438 122	11 144
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	26 391	24 346	2 045	-
Instruments dérivés de couverture	125 643	-	125 643	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 918 457	37 736	1 692 873	187 848
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	30/06/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	63 031	-	63 020	11
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	11	-	-	11
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	63 020	-	63 020	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	24 463	-	24 463	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	87 494	-	87 483	11
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	55 625	-	55 614	11
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	11	-	-	11
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	55 614	-	55 614	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	35 142	-	35 142	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	90 767	-	90 756	11
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3		Actifs financiers détenus à des fins de transaction								
(en milliers d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés			
Solde de clôture (31/12/2024)	187 848	-	-	-	-	-	-			
Gains /pertes de la période	3 307	-	-	-	-	-	-			
Comptabilisés en résultat	3 889	-	-	-	-	-	-			
Comptabilisés en capitaux propres	- 582	-	-	-	-	-	-			
Achats de la période	1 444	-	-	-	-	-	-			
Ventes de la période	- 1 016	-	-	-	-	-	-			
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-			
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-			
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-			
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-			
Transferts	-	-	-	-	-	-	-			
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-			
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-			
Solde de clôture (30/06/2025)	191 583	-	-	-	-	-	-			

			Autres actif	s financiers à la	juste valeur par résulta	nt			
Tableau 2 sur 3	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI					Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
(en milliers d'euros)	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
Solde de clôture (31/12/2024)	97 693	_	2 017	76 994	-	-	-	_	-
Gains /pertes de la période	1 450	_	1	1 752	_	_	-	_	-
Comptabilisés en résultat	2 136	-	1	1 752	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	- 686	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	378	-	682	384	-	-	-	-	-
Ventes de la période	- 568	-	-	- 448	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2025)	98 953	-	2 700	78 682	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste v	valeur par capitaux propres	
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
(en milliers d'euros)			
Solde de clôture (31/12/2024)	11 144	-	-
Gains /pertes de la période (1)	104	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	104	-	-
Achats de la période	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2025)	11 248	-	-

⁽¹⁾ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	2 857
Comptabilisés en résultat	2 753
Comptabilisés en capitaux propres	104

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total Passifs		Passifs financiers détenus à des fins de transaction						
(en milliers d'euros)	financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Titres vendu s à décou vert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés	financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
Solde de clôture (31/12/2024)	11	-	-	11	-	-	-	-	
Gains /pertes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	
Solde de clôture (30/06/2025)	11	-	-	11	-	-	-	-	

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants indiqués dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2025. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2025 s'élève à 526 921 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 513 652 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 13 269 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 527 242 et 511 297 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 15 945 milliers d'euros.

10 Parties liées

Les parts sociales constituant le capital de la Caisse Régionale sont principalement détenues par les Caisses Locales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

D'autre part, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou détient 100 % du capital des sociétés suivantes :

- SAS Square Habitat Touraine Poitou soit 17 M€,

- SAS Touraine Poitou Expansion soit 5 M€,
- SAS Foncière Touraine Poitou soit 87 M€,
- SAS CATP Transition Energétique soit 13 M€;
- SAS Village by CATP soit 1,5 M€

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2025 :

Au cours du premier semestre 2025, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a accordé une avance en compte courant à la SAS CATP Transition Energétique 1 300 milliers d'euros.

11 Événements postérieurs au 30 juin 2025

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas constaté d'évènements postérieurs au 30 juin 2025 ayant un impact significatif sur les comptes.

4 Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Sociétaires CRCA TOURAINE POITOU 18 Rue Salvador Allende 86000 POITIERS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Nantes et Niort, le 12/09/2025

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MALEVAUT - NAUD

Nicolas JOLIVET

Olivier DESTRUEL

Sébastien BOERLEN

5 Attestation du responsable de l'information financière

Mme Nathalie MOURLON, Directrice Générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Tours, le 12 septembre 2025

Nathalie MOURLON

Directrice Générale